

Début de la Constitution Bleue de l'Église du Christianisme Céleste

PREMIERE PARTIE

L'ACTE DE CONSTITUTION DE

L'ÉGLISE DU CHRISTIANISME CELESTE DIOCESE DU NIGERIA PRECEDEMMENT ENREGISTRE COMME L'ÉGLISE DU CHRISTIANISME CELESTE VILLAGE MAKOKO YABA SOUS L'ORDONNANCE DES DOMAINE (SUCCESSION PERPÉTUELLE) CHAPITRE 107, EN DATE DU 29 MARS 1980 ET DUMENT EXECUTÉE POUR ET AU NOM DE L'ÉGLISE DU CHRISTIANISME CÉLESTE DIOCÈSE DU NIGERIA (NOMMÉE DANS LES LIGNES SUIVANTES COMME L'ÉGLISE) PAR DES PERSONNES DONT LES NOMS FIGURENT DANS LA PREMIÈRE PARTIE DE CET ACTE, DUMENT AUTORISÉ POUR CE FAIRE PAR LE RÉVÉREND PROPHETE PASTEUR FONDATEUR EN QUI RESIDE L'AUTORITÉ DE L'ÉGLISE.

Attendu que l'Église a son Siège National au 12/15 Church Street, Makoko, Yaba État de Lagos et que le Siège International pour le monde entier de l'Église du Christianisme Céleste se trouve à Mission House Ketu, État de Lagos

Et attendu que l'Église a été dûment établie au Nigeria le 24 Novembre 1958 sous l'Ordonnance des Domaines (Succession Perpétuelle) chapitre 107 comme communauté de Chrétiens croyants et pratiquants.

Et attendu que la Constitution sous laquelle elle a été enregistrée a été par un avis en date du 28 Mars 1980 amendée et remplacée par cette nouvelle Constitution qui est de nature plus complète, basée sur un ensemble de règles de procédure et de doctrine Chrétienne formant le corps de la croyance de l'Église et de MISSION EVANGELIQUE DE REDEMPTION.

Il est décidé que la nouvelle Constitution de l'Église désormais connue comme CONTITUTION DE L'ÉGLISE DU CHRISTIANISME CELESTE (DIOCESE DU NIGERIA) telle qu'inscrite dans la deuxième partie de cet Acte est en vigueur.

En foi de quoi chacun de nous, dûment accrédité pour ce faire ès capacité susmentionnée a apposé sa signature et son cachet.

Noms des personnes accréditées pour exécuter l'Acte de Constitution au nom de l'Église du Christianisme Céleste (Diocèse du Nigeria)

- 1-SAMSON OLATUNDE BANJO
- 2-OLUREMI OLUSOGA OGUNLESI
- 3-JOSIAH KAYODE OWODUNNI
- 4-OLAYINKA AFOLABI ADEFESO
- 5-SAMUEL OLATUNJI AJANLEKOKO
- 6-ALEXANDER ABIODUN BADA
- 7-SAMUEL BILEHOU JOSEPH OSCHOFFA.

DEUXIEME PARTIE

L'EGLISE

1. Le nom de l'Église est " EGLISE DU CHRISTIANISME CELESTE "(Diocèse du Nigeria).

L'Église du Christianisme Céleste (Diocèse du Nigeria) fait partie de la seule spirituelle, universelle, unie, indivisible Sainte Église qui est venue dans ce monde, du Ciel par ORDRE DIVIN le 29 SEPTEMBRE 1947 à Porto Novo, République du Bénin (anciennement République du Dahomey) à travers un individu, un Homme qui est le Fondateur de l'Église, le Révérend, Prophète Pasteur Fondateur Samuel Bilehou Joseph Oschoffa.

L'Église est un Diocèse de l'universelle EGLISE DU CHRISTIANISME CELESTE avec un Siège Nationale (Diocésain) au 12/15 Church Street, Makoko, Yaba, État de Lagos; le Siège Suprême à Porto - Novo, République du Bénin et le Siège International à Mission House, Ketu, État de LAGOS, République Fédérale du Nigeria.

ORDRE DIVIN

2. Le 29 SEPTEMBRE 1947, par le profond Mystère de l'apparition Divine au cours d'une prière, d'un ange ailé baigné d'une lumière intense, un Message parvint de DIEU au Prophète Pasteur Fondateur : " *C'est la volonté de l'Eternel DIEU de t'envoyer en MISSION D'ÉVANGÉLISATION AU MONDE* "

"Il y a beaucoup de Chrétiens de nom qui confrontés aux difficultés et aux problèmes de ce monde, courent derrière les féticheurs et d'autres puissances des ténèbres pour toutes sortes d'assistance ; en conséquence, à leur mort, ils ne peuvent pas voir CHRIST parce que par leur action, satan a laissé sur eux sa marque spirituelle. Pour t'assister dans ta tâche, pour que les hommes t'écoutent et te suivent, des actions miraculeuses de guérisons divines par le SAINT ESPRIT seront accomplies par tes mains au nom de JESUS CHRIST.

Ces actions de guérisons divines et le sceau spirituel de l'Eternel DIEU sur ta personne vont témoigner que c'est "L'ÉTERNEL DIEU QUI T'A ENVOYE"

NOM DE L'ÉGLISE

3. Le nom de l'Église descendit du Ciel par révélation divine à travers monsieur Alexandre YANGA qui était alors en cours de guérison divine à la résidence du Prophète Pasteur Fondateur et qui était animé par le SAINT ESPRIT pendant sept jours.

A la fin du septième jour, il demanda un morceau de craie et écrivit sur le mur :

"EGLISE DU CHRISTIANISME CELESTE " Traduction en anglais **"CELESTIAL CHURCH OF CHRIST"**.

4. En plus d'être aussi un Prophète, le Fondateur a été autorisé par Ordre Divin à utiliser le nom 'EPASTORAL' en langage angélique qui a été aussitôt traduit pour lui en 'PASTEUR'.

Cela s'est passé alors qu'il avait effectué les cinq premières années de naissance de l'Église comme 'EVANGELISTE'.

Il est ainsi REVEREND PASTEUR PROPHETE FONDATEUR (mentionné dans les lignes suivantes comme Pasteur) dont il est l'incontestable autorité sur terre en toute matière concernant l'Église.

Il est le symbole de l'unicité, de l'unité et de l'indivisibilité de l'Église.

Le nom Pasteur se rapporte non seulement à l'actuel Pasteur mais aussi à ses successeurs dans l'éternité des temps ;

5. La seule et ultime autorité dans l'Église du Christianisme Céleste (Diocèse du Nigeria) est le Pasteur ou la personne qui va le succéder après sa mort.

6. Quiconque est choisis pour succéder au poste de Pasteur doit fixer son siège dans le domaine réservé au Pasteur à Porto Novo, République du Bénin..

7. Le Prophète Pasteur Fondateur Révérend Samuel BILEHOU Joseph OSCHOFFA ordonne que s'il meure en République du Bénin, qu'il soit enterré dans la concession qu'il a désigné à Porto Novo, République du Bénin.

8. Le Prophète Pasteur Fondateur Révérend Samuel BILEHOU Joseph OSCHOFFA ordonne que s'il meure au Nigeria, qu'il soit enterré dans la ville d'Imeko dans la division d'Egbadò dans l'État (Province) d'OGUN, près de la tombe de sa mère sur la terre familiale qui lui a été donnée.

9. Le Pasteur ordonne que le lieu sur lequel sera située sa tombe soit considéré comme Terre Sainte et lieu de Pèlerinage.

HISTOIRE DE LA FONDATION

10. Voici la traduction française de l'histoire de l'Église du Christianisme Céleste, telle qu'elle a été relatée par le Révérend Prophète Pasteur Fondateur Samuel BILEHOU Joseph OSCHOFFA, pendant le culte du soir, le Mercredi 18 Janvier 1969 à Makoko, le Siège de l'Église du Christianisme Céleste, Diocèse du Nigeria. L'histoire avait été dite à la place de la prédication habituelle du culte.

11. 'C'est une chose très plaisante que je sois encore vivant aujourd'hui, vingt et un an et quelque mois après la naissance de notre Église.

Juste là, aujourd'hui, à Makoko, Siège de l'Église du Christianisme Céleste, Diocèse du Nigeria, il m'a été demandé de donner une brève histoire de l'Église pour la postérité. Mais

avant cela, je vais commencer par donner une brève histoire de moi-même afin de clarifier les choses.

12. Mon Père fut un méthodiste né et élevé au Dahomey (aujourd'hui République du Bénin). Son père OJO et sa mère KOSHINA, étaient venus d'Abeokuta au Nigeria, à Desatre ou ils s'installèrent.

La frontière artificielle tracée par les Européens le Nigeria et le Dahomey fit que mon Père fut dahoméen, son nom était OSCHOFFA (Ce nom provient de " OJUKI ISE DEA TI OTALE TA BANIKA SUBU" ou "OJUKO SOFA" tout court ; ce qui plus tard, fut résumé en "OSOFA", en langue Yoruba, il signifie : **'L'ŒIL HUMAIN N'EST PAS UNE ARME QU'UN ENNEMI PEUT TIRER POUR FAIRE TOMBER QUELQU'UN'**". Il eut plusieurs femmes dont chacune lui donna jusqu'à cinq ou six enfants.

Tous ces enfants furent cependant des filles dont une seule survécut.

Ceci le conduisit à engager une promesse à DIEU selon la doctrine des méthodistes : **"O SEIGNEUR SI TU ME DONNES UN GARÇON, JE LE CONSACRERAI À TON SERVICE COMME FIRENT ANNE ET ELKANA"** suite à cela, je naquis en 1909 à Porto Novo, d'une mère nigériane appelée ALAKE IYAFO, originaire d'IMEKO, Division d'Egbado, Province d'Abeokuta.

Je fus nommé Samuel et aussi BILEWU (BILEAI YEBAWU KOGBE, SUGBON MO MO WIPE MO TI TORO RE LODO OLORUN) qui signifie **"SI TU PREFERES VIVRE DANS CE MONDE ,TU ES LE BIEN VENU MAIS SI TU PREFERES VIVRE LA HAUT DANS LE CIEL, IL T'EST EGALEMENT PERMIS DE PARTIR MAIS JE SAIS QUE JE T'AI SPECIALEMENT DEMENDE A DIEU"**.

13. En vertu de la promesse de mon Père à DIEU, j'ai été envoyé à l'âge de sept ans pour l'œuvre de DIEU aux côtés du Christ Méthodiste Moïse YANSUNU, Père de l'Évangéliste Nathaniel YANSUNU de notre Église. Mon Père n'était pas satisfait de la manière dont j'étais traité, il me ramena à la maison et m'envoya plus tard à l'âge de treize ans pour rester avec le Révérend David HODONOU LOCO, l'Évêque Méthodiste de Porto Novo, anciennement de l'Église Méthodiste, OLOWOGBOWO, Lagos Nigeria.

J'étais là-bas avec d'autres enfants. Après un certain nombre d'année, le Révérend David HODONOU LOCO fut remplacé par l'Évêque GARNER de Londres ; le nouvel Évêque ordonna que tous les élèves participent à la fabrication de briques pour un nouveau bâtiment scolaire. Ayant tous refusés, nous avons été renvoyés chez nos parents.

Quand je suis rentré chez moi, mon Père m'admonesta en me rappelant que j'étais différent des autres parce qu'il m'avait demandé spécialement à DIEU et que je devais faire ce travail ; sur ce, il me reconduisit auprès de l'évêque mais celui-ci ne voulu pas revenir sur sa décision. Alors mon Père dit qu'il n'y avait plus d'alternative et que je devais désormais apprendre à devenir menuisier comme lui-même.

14. Je devins un habile menuisier. J'excellais dans la charpenterie et le travail du bois d'ébène que j'achetais régulièrement à ami. Je continuai à travailler avec bonheur comme menuisier, jusqu'à la mort de mon père le 15 juin 1939.

15. Après la mort de mon Père, je continuais à porter le fardeau jusqu'en Décembre 1946 quand je décidais désormais de faire le commerce d'ébène.

Je devais aller moi-même dans la forêt pour acheter de l'ébène et l'apporter en ville, afin d'en vendre aux menuisiers. Je commençais ce commerce en allant dans les régions forestières, en quête d'ébène. Je l'achetais à bon marché et l'apportais en ville pour l'y vendre avec profit. Je continuai ce commerce lucratif jusqu'à ce voyage de MAI 1947, pendant les inondations.

16. Le 22 MAI 1947, jour de l'éclipse solaire, priant dans forêt au cours d'un de mes voyages, J'entendis une voix qui disait "LULI", je ne pus ouvrir les yeux, et la même voix disait "CELA SIGNIFIE LA GRACE DE JESUS CHRIST".

Quand j'ouvris mes yeux, je vis un singe blanc avec deux dents en haut et en bas, avec des mains et des pieds ailés, comme une chauve souris. Quand il voulait voler, il battait des ailes vers l'avant, mais il restait sur place.

Je vis un oiseau aux pattes et au bec jaune, avec une longue queue. Il lui arrivait parfois de déplacer la queue. Il lui arrivait parfois de déplacer la queue en éventail comme un paon et elle était multicolore. Il restait aussi sur place.

Je vis aussi un court serpent d'à peu près un pied de longueur. comme il restait sur place, il était enroulé et sa gueule était gonflée comme celle d'un cobra.

Lorsque j'entendis cette voix, je me sentis complètement différent de ce que j'étais normalement. Je me trouvais en train de jouer avec le serpent puis il s'en alla. L'oiseau restait un moment puis alla dans la brousse. Le singe s'envola aussi et je constatais un changement complet en moi.

17. J'avais été transporté dans la forêt par un payeur que j'avais loué à Toffin, à Ganvié. Je lui donnais toujours de l'argent pour sa propre nourriture. Mais il ne s'empêchait pas d'en voler la mienne. Peu après, il commença à avoir des maux d'estomac et gémissait bruyamment. Je courus lui demander ce qui n'allait pas en lui. Il m'avoua d'avoir volé de ma soupe.

Je l'admonestais en lui disant qu'il n'aurait pas dû manger ma soupe puisque je lui donnais de l'argent pour sa restauration. Je lui imposais ma main sur son estomac et les douleurs cessèrent. Il s'enfuit en me laissant seul et en disant qu'il ne pouvait plus rester avec un étrange homme comme moi surtout que j'avais fait disparaître son mal d'estomac simplement par imposition des mains. Je restai ainsi avec une pirogue sans payeur, moi-même ne sachant pas payer. Ce fut la raison pour laquelle je dus errer dans la forêt pendant trois mois.

18. Pendant ces trois mois, je ne mangeais pas et je ne pouvais pas ramer. Mais quelque temps après, je découvris un trou d'arbre dans lequel volaient des abeilles. Je prenais une feuille sèche que j'allumai et que je collai au trou la nuit. Une fois les abeilles parties, je recueillais le miel qui me servait désormais de nourriture. Ma boisson était de l'eau courante à proximité de cet arbre.

19. Peu après j'eus des visions et fis l'expérience de nombreux changements en moi-même. La forêt était si épaisse qu'en levant les yeux, on ne voyait pas le ciel mais les arbres, des

serpents, le sanglier, des singes et des oiseaux chantaient. Au milieu de tout cela, je priais beaucoup ; je n'eus pas faim, je ne sentis aucune frayeur ni aucune maladie mais je jouissais de la gloire de JESUS CHRIST

20. Comme je me promenais au hasard dans la forêt, j'arrivai à une colline appelée Fagbe (après la ville de Zinvie) ou je rencontrai un homme qui deviendra Senior Leader Michel lorsqu'il aura rejoint l'Église du Christianisme Céleste.

C'est lui qui me fit savoir le nom du village. Je vis un grand nombre d'enfants et je priais là. Je retournai dans la forêt errant à la recherche de ma barque et j'arrivai bientôt à un lac appelé GODRO auprès duquel il y a un village nommé HUNGO. Je continuai mon errance après WHEDO et sur AGLANGOUN jusqu'à ce que je trouvai la barque le long d'un isthme, AGLANGOUN, loin dans la forêt.

21. Ne sachant pas ramer, je me mis dans la barque et me laissai entraîner par le courant du fleuve qui était en crue. Pendant que la barque voguait de gauche à droite, des serpents tombaient du haut des arbres dans la barque mais je les saisisais avec mes mains et les jetais dans le fleuve, sans les causer un dommage quelconque.

Je continuai mon voyage en descendant le long du fleuve et j'arrivai à AGONGUE. Je trouvai là un jeune homme Méthodiste appelé KUDIHO qui était sur le point de mourir et qu'on disait avoir été très malade, pendant longtemps. Je le touchai et JESUS le fit se lever. Il est encore vivant aujourd'hui ainsi que ses enfants, tous habitent AGONGUE.

22. J'allai maintenant pour recueillir plus de bois d'ébène dans la forêt. A mon retour, après cinq jours dans la forêt, tout AGONGUE était en ébullition. "Quel genre d'homme est-ce ?" dirent les gens, "nous le suivrons certainement dans son église".

Je leur dis que je n'avais pas d'église. Ils ne voulurent pas me croire mais je priais pour eux. Je restai à AGONGUE avec YESUFU qui était mon voisin à Porto Novo.

Après le miracle qui a fait lever KUDIHO le premier jour de mon arrivée à AGONGUE et avant mon retour de la forêt, YESUFU était retourné à Porto Novo dire à mes parents qu'il m'avait vu à AGONGUE, que je paraissais étrange avec des cheveux longs, mal soignés, un accoutrement grossier et débraillé tel un fou et quand je touchais les morts, ils se relevaient ; il ne savait pas ce qui se passait en moi. Mes parents lui répondirent que la raison de mon apparence débraillée ne pouvait être d'autre que la paresse.

23. Je me prépare à retourner chez moi à Porto Novo le cinquième jour. Je louais les services du payeur ZINSOU. Après mon retour, tous ceux qui me connaissaient auparavant étaient épris de curiosité. Je commençais à avoir des foules de visiteurs.

A peu près trois jours après mon retour à Porto Novo, ma sœur aînée Élisabeth EKUNDAY OSCHOFFA vint me voir et me dit que son fils Emmanuel MAWUYON, c'est à dire OLORUNDARA GUTON, était mort.

J'allai vers lui et je trouvai des guérisseurs indigènes qui avaient vainement essayé de le ramener à la vie. Quand ils me virent, ils sortirent tous de la chambre. Ce que les guérisseurs indigènes ne pouvaient faire, JESUS CHRIST le fit car je touchai le défunt et il revint à la vie au nom du Seigneur JESUS CHRIST.

C'est ce miracle qui fit que ma sœur quitta l'Église U.A.M. (ELEJA) et me suivit.

Son fils Emmanuel reçut le don sacré de prophétie et devint ainsi le premier visionnaire de l'Église du Christianisme Céleste.

C'est à travers lui qu'une grande partie de notre culte a été révélée tel que le PAJASPA (appellation en langue des anges), le réceptacle particulièrement fabriqué pour les quêtes de chaque culte (avec une bougie allumée au bout).

24. Le 29 SEPTEMBRE 1947, pendant que j'étais en train de prier dans ma maison avec quelques amis qui m'avaient rendu visite, je vis un long RAYON DE LUMIERE plutôt comme un phare de voiture. Je vis alors une créature ailée dont le corps était comme du feu et ses yeux minuscules volaient vers moi derrière un faisceau de lumière. Au fur et à mesure que cette créature s'approchait de moi, le faisceau de lumière diminuait d'intensité, jusqu'à ce qu'elle se tint à peu près à un mètre de moi. Cette créature se mit à me parler ainsi : ***“ DIEU VEUT T'ENVOYER EN MISSION D'ÉVANGÉLISATION, DE PRÉDICATION ET D'EXHORTATION A LA REPENTANCE DANS LE MONDE.***

IL Y A BEAUCOUP DE CHRETIENS QUI PENDANT LEUR EXISTENCE, CONFRONTES AUX PROBLEMES ET DIFFICULTES DE CE MONDE, ONT RECOURS AUX FETICHEURS ET AUX AUTRES PUISSANCES DES TENEBRES. A LEUR MORT, ILS CROIENT QU'ILS SONT ENCORE CHRETIENS ; OR ILS NE LE SONT PLUS PARCE QUE SATAN A DEJA IMPRIME SA MARQUE SUR EUX.

POUR CETTE RAISON, CES GENS, APRES LEUR MORT, NE PEUVENT PAS VOIR LE CHRIST.

DIEU VEUT T'ENVOYER À TRAVERS LE MONDE POUR UNE MISSION DE PREDICATION ET D'EXHORTATION A LA REPENTANCE, MAIS LE MONDE NE TE CROIRA PAS. POUR T'ASSISTER DANS TON TRAVAIL, AFIN QUE LES HOMMES T'ECOUTENT ET TE SUIVENT, DES OEUVRES MIRACULEUSES ET DES GUERISONS DIVINES SERONT ACCOMPLIES PAR TOI AU NOM DE JESUS CHRIST.

CES OEUVRES DE GUERISON DIVINE ET LE SCEAU SPIRITUEL DE DIEU SUR TOI VONT TEMOIGNER QUE C'EST L'ETERNEL DIEU DES ARMÉES QUI T'ENVOIE “.

25. Immédiatement après que j'eus reçu ce message, Marie, l'épouse de Frédéric ZEVUNU, s'exclama d'avoir vu JESUS. Je lui demandai comment elle l'avait vu. Elle dit qu'elle voyait une croix en bois, haute, grande et large.

Elle dit qu'il descendit de la croix, étendit ses mains suintantes de sang, exactement là où on lui avait enfoncé des clous et qu'elle pouvait voir la même chose sur ses pieds et d'autres parties du corps. Elle dit que JESUS montre ses côtes et elle put voir où il avait été transpercé par l'épée.

Descendu de la croix, JESUS CHRIST se tint devant lui (le Pasteur) et le fit entrer dans une pièce. Quand ils ressortirent tous les deux, continua Marie, il (le Pasteur) était habillé d'une

tunique blanche, pleine d'étoiles et les yeux du Pasteur étaient remplis d'une lumière si aveuglante qu'elle ne pouvait pas les regarder.

Mais maintenant, continua-t-elle, je suis surprise de te trouver sans tunique ni lumière aveuglante.

Je lui racontai aussi ce que j'avais vu et entendu. Elle, son mari et les autres partirent.

26. Je ne pus dormir de toute la nuit à cause de divers visiteurs Célestes qui venaient me parler.

Le lendemain, à dix heures du matin, Frédéric ZEVENU, époux de Marie, un Catholique romain, à Porto Novo, rencontra un groupe de jeunes gens qui jouaient à l' "ayo" (un jeu) dans un quartier de Porto Novo appelé JOGREY.

Il leur raconta ce qui s "était passé chez moi la veille, ce que j'avais vu et ce que sa femme avait vu, alors que nous nous agenouillions pour prier.

IL leur raconta que sa femme était à la maison et qu'elle n'avait pas dormi de toute la nuit mais qu'elle avait parlé tout le temps et que ce qu'elle disait était plutôt mystérieux et bien au-dessus d'elle. A peu près douze de ces jeunes gens coururent chez moi avec le doute que de telles choses puissent encore arriver.

Sept d'entre eux furent remplis du SAINT ESPRIT et émirent différents messages sur les dogmes de l'Église ils ne pouvaient plus bouger à ce moment-là.

Quant aux cinq autres, ils rebroussèrent chemin et retournèrent à ZEVU, à Porto Novo pour répandre la nouvelle. Ceux qui les entendirent coururent à leur tour chez moi avec le doute que de tels événements puissent se produire à pareille époque, mais certains d'entre eux eurent la même manifestation que les sept jeunes gens.

27. Ceci conduisit à des commérages à travers Porto Novo comme quoi j'avais commandé et acheté la magie. Toutes les Églises étaient désorientées ; l'Église méthodiste était ébranlée à la base et tout ce qu'elle trouvait à dire était que j'étais en rapport avec les puissances des ténèbres etc...

Lorsque je me rendis compte que cela faisait treize jours que je n'avais pas dormi suite à l'affluence chez moi des Musulmans, Catholiques ; Méthodistes et féticheurs, j'envoyai, par Dominique ADANDE, un mot à l'officier de police expatrié, responsable de la ville, lui disant que moi, dont il avait le souvenir comme musicien dans la ville, je l'implorais de dépêcher des agents de police chez moi, afin de m'aider à faire évacuer tout ce monde car cela faisait treize jours que je n'arrivais pas à dormir.

Dominique lui confirma que j'étais citoyen de la ville. Suite à cette requête, l'officier demanda à me voir. Rendu chez lui, je fis le récit de tous les événements.

A ma grande surprise, il me répondit qu'il n'avait aucun droit d'envoyer des policiers chasser les gens de chez moi. Par contre, sentant en moi le dessein de DIEU, il me suggéra plutôt

d'organiser une réunion en plein air où tout le monde sera invité et cela le samedi suivant. Il me rassura qu'il y sera présent, compte tenu que ses parents étaient chrétiens aussi.

Cette réponse m'excédait. Mais ceux qui étaient avec moi approuvèrent d'emblée la suggestion de l'officier et ceux d'entre eux qui étaient plus instruits allèrent préparer des notices qu'ils distribuèrent à travers Porto Novo.

REUNION EN PLEIN AIR

28. En lisant ces notices, beaucoup de gens qui avaient auparavant entendu des rumeurs, se rassemblèrent dans ma concession, très curieux de voir ce qui allait se passer. Nous érigeâmes une estrade en bois et sur lequel je m'assis avec un visionnaire à ma gauche et ma droite. Je fus spirituellement guidé d'ouvrir une bible devant moi sans la lire et d'allumer trois bougies devant moi ; ce que je fis aussitôt.

Chaque fois que l'on me posait une question, la réponse m'était souvent donnée par celui là qui m'avait envoyé c'est-à-dire : DIEU.

29. La première question vint d'un homme appelé Alex AGANYIMI, membre de l'Église des Chérubins et des Séraphins ; c'était un Togolais.

Chaque fois qu'une question était posée, une de mes oreilles faisait un bruit de haute tonalité alors que l'autre demeurait silencieuse. L'oreille ou se produisait le fameux bruit, n'entendait pas les questions posées ; par contre, l'autre oreille silencieuse entendait toutes les questions.

Alex dit qu'il avait compris que Moïse ORIMOLADE (pasteur des chérubins et séraphins) avait été envoyé comme précurseur par DIEU et qu'il avait accompli toutes sortes d'actions spirituelles et que maintenant, je venais à mon tour, proclamant que c'est DIEU qui m'envoie ; alors lequel d'entre nous devait-il croire et accepter ?

Aussitôt, l'oreille bourdonnante devint calme et j'entendis le message suivant : "**A PROPOS DE VOTRE QUESTION, JEAN BAPTISTE VINT AVANT JESUS CHRIST. VOUS DEVEZ SAVOIR QUE LES CHERUBINS ET LES SERAPHINS SONT DES ANGES QUI VEILLE NT ET ADORENT NOTRE SEIGNEUR JESUS CHRIST. L'EGLISE DU CHRITIANISME CELESTE EST L'EGLISE DU CHRIST, ALORS QUE L'EGLISE DES CHERUBINS ET DES SERAPHINS APPARTIENT AUX ANGES DE DIEU ET N'EST QU'UN PRECURSEUR POUR PREPARER LE CHEMIN DE L'EGLISE DU CHRITIANISME CELESTE . QUE LE MONDE LE VEUILLE OU NON, SA GLOIRE SERA BIENTOT CONNUE DE TOUTE L'HUMANITE."**

Comme j'entendais cela, je transmis fidèlement le message à mon interlocuteur Alex.

30. Les Catholiques et les Églises d'autres dénominations étaient là parce que la publicité avait suscité un intérêt crucial et surtout que toutes les réponses aux questions qui m'étaient posées, sortaient de l'ordinaire. Curieusement, je n'avais aucune idée de réponse sauf transmettre les réponses qui m'étaient données par le SAINT ESPRIT.

Un Catholique dit que tout le monde savait que SAINT PIERRE et SAINT PAUL mirent l'Église Catholique à Rome et il savait aussi que c'était par l'autorité de JESUS. Est-ce que c'est le même JESUS qui m'envoyait comme je le proclamais et qui devrait-il suivre ?

Pendant qu'il parlait, mes oreilles entrèrent en action ; l'oreille bourdonnante produisait son bruit de haute tonalité, pendant que l'oreille silencieuse écoutait le message suivant : " JEUNE HOMME, NOUS T'AVONS DONNE UN KOBO (Division monétaire du NAIRA qui est une monnaie Nigériane : 100 kobos =1 NAIRA donc 1kobo = 1/ 100 de NAIRA) à garder et tu l'as gardé ; maintenant, nous te demandons et te disons de rejeter le KOBO et d'accepter deux kobos parce que la gloire de deux kobos est plus grande que celle d'un kobo.

Mais si tu refuses d'abandonner un kobo à temps, quand dans l'avenir tu arriveras à voir la gloire de deux kobos, tu voudras revenir sur tes pas et en prendre possession mais il sera trop tard parce que d'autres auront pris ta place."

A toutes les questions qui m'étaient posées de gauche à droite, je répondais fidèlement, conformément aux réponses que le SAINT ESPRIT me dictait.

Nous quittâmes la réunion ce jour là, en glorifiant DIEU, émerveillé par les résultats et le succès probant de cette réunion, il eut encore beaucoup plus de gens qui se joignirent à moi ; ceci marqua le début de l'Église du Christianisme Céleste et sa croissance.

31. A titre de rappel, j'étais né méthodiste. Je vais maintenant vous parler de la visite du Révérend Pasteur PARRINDER, un Pasteur Méthodiste, qui avait été transféré de Porto Novo (ou j'étais sous son autorité) à un institut situé à IBADAN. C'était un homme de grande taille. Il entendit parler de moi et vint me voir.

L'Église avait à peu près trois mois d'âge. Il me demanda pourquoi, Méthodiste de mon état, je n'avais pas déployé la puissance spirituelle qui venait de m'être conférée, au sein de l'Église Méthodiste.

Je lui répondis qu'il avait bien pensé, mais le Pasteur Méthodiste de Porto Novo appelé GBEYANGBE était celui qui montait au pupitre pour haranguer les fidèles en les intimant de ne pas me fréquenter parce que j'avais acheté des pouvoirs magiques et que je trompais les gens avec.

Ces interventions firent en sorte que les Méthodistes cultivèrent une haine sans pareilles vis à vis de moi et cette situation fit de moi un "hérétique" voir un paria.

En plus, si ce cher Révérend Pasteur Méthodiste avait envoyé en ce temps là, un mot pour s'enquérir de bonne foi et diligemment des nouvelles à mon propos, ne pensez-vous pas que j'aurais accepté de très bon cœur de joindre mes forces à celle de l'Église Méthodiste ?

Puisque je ne comprenais pas moi-même ce qui m'arrivait ; d'où ma demande à la police, de faire évacuer mon domicile, de la marée humaine qui s'y trouvait.

32. Cependant, avant que vous ne veniez, continuais-je, celui qui m'a envoyé (DIEU) m'avait dit qu'un Européen viendra me voir et que je devais lui parler avec patience et calme.

Il m'a été demandé de vous dire que vous devez rester un moment jusqu'au Dimanche prochain. Après le culte, placez-vous à la sortie avec une moitié de portes fermées afin qu'alignés à la droite, tout le monde arrive à vous serrer la main.

Regardez toutes ces bagues de fiançailles, elles sont faites de métal et d'autres choses. Vous savez sûrement que dans leurs maisons, se trouvent des idoles, des fétiches et d'autres puissances des ténèbres : donc ce sont des idolâtres. Ce sont eux qui utilisent des pouvoirs magiques. Et ceci, DIEU l'interdit.

Le commandement de DIEU dit que ceux qui croient en LUI et LE servent véritablement ne doivent servir aucun autre dieu en dehors de LUI. Le message qui m'a été donné était qu'il y a beaucoup de

chrétiens qui, à leur mort, ne verront pas le CHRIST parce qu'ils sont idolâtres pendant leur séjour sur terre.

Cela fait partie des clauses de la mission qui m'a été confiée. quand je l'eus livré ce message, il resta sans mot dire pendant une demi-heure, d'un air cogitatif, jambes croisées et en tapotant son front avec un crayon. Il alla jusqu'au portail de mon père (c'est là que tout avait commencé et non dans ma maison actuelle), resta debout près de sa voiture, près d'une autre demi-heure avec ADIHU, un autre Pasteur originaire du Bénin (ancien Dahomey) qui l'avait accompagné, il promit de revenir mais je ne le vis plus jamais.

33. Mais conformément à la promesse de DIEU et (DIEU ne manque jamais d'accomplir ses promesses), au moment où tout cela se passait, une femme, originaire de Porto Novo, appelée TINAVIE, du District, de ZEVU, mourut à l'hôpital à la suite d'une courte maladie. L'Église avait à peine deux mois d'âge.

La sœur cadette de TINAVIE, MAWULOWOE (ce qui signifie : DIEU obligera), prophétisera que le cadavre devrait être apporté chez moi et que JESUS CHRIST le ressusciterait d'entre les morts. Les membres de l'Église, dans leur voisinage, vinrent m'annoncer ce décès et je leur demandai de faire venir le corps chez moi, apporté sur un brancard, je leur fis la demande de le déposer à même le sol.

34. Tous mes parents étaient Musulmans ; et seul mon père était Chrétien, dans toute notre concession familiale. Nous avons huit marques sur nos joues comme le veut la tradition Yoruba car nous sommes d'ethnie Yoruba. Quand on apporta le cadavre, mes parents Musulmans s'exclamèrent à la manière des Musulmans : "I-LAHILA, HILAWU ! qu'est-ce que ce garçon a encore fait ? Apporter ici un cadavre !" Mais je leur demandai de le laisser sur le sol.

En bref, JESUS CHRIST mon SAUVEUR ressuscita TINAVIE d'entre les morts. Elle était de nouveau vivante et je demandai qu'on la conduise à l'hôpital pour saluer le médecin qui l'avait traitée et certifié son décès. Le médecin s'appelait Alexandre.

Lorsque celui-ci vit la ressuscitée, il courut en claquant la porte avec, dans sa pensée, qu'une personne morte ne pouvait plus revenir à la vie et lui parler. Il n'avait pas réalisé que c'était l'Éternel Dieu des Armées, le Roi des Rois, qui ramenait les gens à la vie.

Ce fut aussi MAWULOWOE qui lors de la première Fête de Noël, au bord de la mer, fut remplie du Saint Esprit et émit le Cantique suivant, en langue Yoruba :

JESUS, EMI YIO SIN O (Bis)
NIBI MIMO YI
LARIN'IJO NLA RE
EMI YIO SIN O
TITI D'OPIN
EMI YIO MU'BUKUN RELE
AMIN!

VERSION FRANCAISE:

JESUS, JE T'ADORERAI (Bis)
EN CE LIEU TRES SAINT
DANS CETTE GRANDE EGLISE
JE T'ADORERAI DES AUJOURD'HUI MEME
J'ENTRERAI COMBLÉ DE TA GRACE.
AMEN!

35. Un autre miracle de DIEU se produisit sur l'un de mes amis, Moïse SURU AFOYAN, du District de ZEVU à Porto Novo, qui était mort. Ses parents vinrent me dire que mon ami était mort et qu'ils étaient venus acheter le cercueil pour l'enterrement et qu'ils venaient tout simplement m'annoncer la nouvelle.

J'allai dans la maison de Moïse et je vis son cadavre étendu par terre, c'était mon ami. Je portais trois pièces de vêtement. J'en enlevai une, j'en couvris le cadavre et je demandais à tout le monde de sortir de la pièce. Quand le SEIGNEUR JESUS CHRIST manifesta sa volonté, Moïse SURU fut ramené à la vie à minuit.

36. J'y retournai le lendemain. Moïse SURU dit qu'il voulait me raconter ce qui s'était passé.

Il dit qu'il avait vu un vieil homme avec une chevelure et une barbe toute blanche et qui se tenait au balcon d'une maison à étage. Le vieil homme me fit venir pour me le montrer (Moïse) et lui demanda s'il me connaissait. Il dit avoir répondu par l'affirmative.

Le vieil homme lui dit (Moïse) qu'il était déjà mort mais que grâce à moi et par honneur pour moi (Pasteur) il allait retourner à la vie ; et puis encore, il (Moïse) n'allait pas mourir avant d'avoir vu le bâtiment à étage que celui qui l'a relevé des morts construira.

37. Ainsi, c'était Moïse SURU qui avait prédit que je construirai une maison à étage. Et je n'avais encore à l'époque pas la moindre puissance financière d'acheter une brique de construction ni même un seul parpaing.

Je gardai et nourrissais cette prophétie parce que je savais que la parole de DIEU ne faillit jamais. Je rends grâce à DIEU que Moïse SURU et ses enfants soient encore en vie aujourd'hui et que le bâtiment à étage ait été construit de son vivant comme il l'avait prophétisé.

38. Un autre événement important se produisit dans la ville de GRANPOPO où la mer était sortie de son lit en causant de sérieux dégâts.

À cause des échos qui lui parvenaient, à propos des miracles que le SEIGNEUR JESUS CHRIST accomplissait à travers ma modeste personne, le Chef de la ville m'envoya chercher avec un message disant que la mer avait envahi la ville et détruit toutes leurs maisons.

Il me fit dire aussi que DIEU m'avait envoyé et qu'il n'y avait rien que DIEU ne puisse faire. Il m'implorait de venir arrêter la mer qui emportait toute la ville.

Je répondis à cet appel en emmenant avec moi six personnes dont Wolida (Woli-Leader ou Woleader = troisième onction dans l'une des hiérarchies des visionnaires) AFOSSE YANGA, son épouse Elder (Maman = troisième onction dans la hiérarchie des femmes) Silvestin, YAMAN et le Leader Mathias (Leader = troisième onction dans l'une des hiérarchies des hommes) venant de DANNU.

39. Lorsque nous arrivâmes à la mer, à GRANPOPO, je vis un Révérend Père Catholique européen, portant un bâton courbe de berger et se tenant devant la mer, mais chose curieuse, la mer le repoussait malgré le fait qu'il priait avec son bâton.

Quand j'arrivai à mon tour, à ce niveau, Celui qui m'a envoyé (DIEU) m'apprit que le monde entier était comme un œuf et que pareillement, la mer était comme une aiguille. Je fus instruit par le SAINT ESPRIT que je devais d'après cela introduire une aiguille dans un œuf sous les yeux de tous les habitants de GRANPOPO et jeter l'œuf avec l'aiguille dans la mer qui les emporterait.

Je fis ce qui m'avait été dit exactement, car ce n'était pas ma volonté mais celle de Celui qui m'a envoyé.

Après cela, le CHRIST manifesta son miracle : LA MER SE RETIRA COMPLETEMENT.

40. IL serait intéressant de noter un développement ultérieur de cet événement. Il y avait une lagune dans la ville de GRANPOPO qui se vidait normalement dans la mer (cela formait une espèce d'estuaire) et le point de rencontre était dangereux car de nombreux bateaux y chaviraient. La mer s'était tellement retirée que toute la zone d'entrée de la lagune (formant un estuaire avec la mer) s'était asséchée.

Lorsque les féticheurs et les sorciers, endurcis devant le miracle de JESUS CHRIST, virent ce qui arrivait, se trouvèrent assez ennuyés et protestèrent contre le fait que la mer se fut retirée trop loin.

A cet effet, ils apportèrent des vaches à offrir en sacrifice et les jetèrent dans la mer. À cause des actes d'impureté, la mer revient (elle ressortit de son lit) avec une fureur redoublée après trois mois et fit plus de dégâts qu'avant.

41. La renommée de ces faits se répandit loin et largement. En conséquence, les gens de TOFFIN accoururent rejoindre l'Église. d'Agonguè, l'Église s'étendit jusqu'à GBEKO, de GBEKO à GOGBO.

Au fur et à mesure que l'Église s'étendait et prenait de l'ampleur, les Catholiques, les Musulmans et les Méthodistes de Port Novo commencèrent à comploter leurs forces contre

moi. Ils avaient tous des informateurs (espions) dans ma maison. Les Catholiques avaient les leurs, y compris les Musulmans et les Méthodistes. Tous les fidèles et adeptes de ces trois congrégations religieuses qui priaient chez moi, étaient signalés par leurs agents doubles. Suite à cela, je déménageais pour WEME, un District de TOFFIN.

ENTREE AU NIGERIA

42. Lorsque mes détracteurs ne me virent plus à Porto Novo, ils crurent que la force de l'Église déclinait. Mais c'était le contraire qui se produisit parais les gens que j'avais laissé. Au même moment, quelques-uns un des membres de TOFFIN établirent une autre cellule de prière à GBAJI d'où elle s'étendit à Lagos au Nigeria. Ceux qui avaient introduit l'Église à Lagos étaient pêcheurs, ils étaient à peu près au nombre de sept dont deux d'entre eux se nomment Samuel François (actuel guide = responsable paroissial), LEYON qui est là parmi nous ; en plus de ces deux, il y a aussi JOHANA de GBAJI et le défunt SEPO.

43. Les œuvres spirituelles de l'Église, manifestées par le SAINT ESPRIT, que les gens de Lagos remarquaient autour d'eux, conduisirent ceux-ci à demander à me rencontrer. J'étais déjà de retour à Porto Novo ou l'Église avait pris de l'ampleur considérable quand on me fit savoir que les gens de Lagos voulaient me rencontrer, je craignais d'y aller car je n'envisageais me rendre nul part ailleurs, pas même au Nigeria En plus étant le seul et unique garçon survivant de mon père, je craignais le Nigeria à cause de la mauvaise renommée qu'avait ce pays. L'émissaire de Lagos était toujours Moise AJОВI d'IJOFIN, Nigeria, aujourd'hui guide supérieur (responsable spirituel d'une paroisse).

Après avoir refusé à deux reprises de me rendre à Lagos, je me laissais réfléchir la troisième fois, après avoir su que Moise AJОВI serait toujours avec moi partout. C'est ainsi que nous voyageâmes pour Lagos, pendant la semaine de la passion du CHRIST en 1951.

Peu après mon arrivée à Lagos, je fus informé qu'une femme était atteinte de folie et gisait dans une chambre.

J'allais la voir et le SEIGNEUR JESUS CHRIST la guérit instantanément. Cela provoqua un émoi considérable et le JEUDI SAINT, la nouvelle de ce fameux miracle au nom de JESUS CHRIST avait circulé telle une traînée de poudre.

45. Un certain nombre de prêtres et responsables de diverses églises demandèrent à me rencontrer le VENDREDI SAINT à YABA dans une grande salle où il y avait un piano dans un coin.

Ils me dirent qu'ils avaient entendu parler des histoires de miracles, des morts qui se relevaient, etc... Bien qu'étant tous Chrétiens, ils voulaient me faire savoir clairement que je devais les considérer comme des "Saint Thomas", doutant avec la plus grande circonspection. Ils voulaient beaucoup croire que DIEU m'a envoyé, mais ils ne le croiraient vraiment que s'ils voyaient s'accomplir des miracles dont ils avaient tant entendu parler et sous leurs yeux.

J'acceptai et je leur demandai lesquels d'entre eux voulaient voir la gloire de notre SEIGNEUR JESUS CHRIST et savoir si DIEU m'avait envoyé. Ils répondirent qu'ils le voulaient tous.

46. Je choisis alors deux femmes parmi eux ; l'une d'elle était mariée et l'autre ne l'était pas, je leur demandai de s'étendre par terre. J'enlevai deux des vêtements que je portais, en plaçant un sur chacune d'elle.

Après une heure environ, rien ne se produisit. La plus âgée dit qu'il lui avait semblé que quelque chose l'avait frôlée mais elle avait regardé et n'avait rien vu.

A ce niveau, ils commencèrent à penser qu'il n'y avait rien et n'y aurait pas de miracles.

47. Je me souvins et chantai la chanson qu'un des enfants à Marie ZEVENU, âgé de onze mois, chantait sous l'inspiration et la puissance du SAINT ESPRIT. Cette chanson fut révélée en YORUBA comme suit :

Solfège :

EMI MIMO SOKALE SARIN WA
S : S:D : M:-:-D:R:D:T:L:S:-:-:-
AWA NSE IRETI RE
S:S:D:M:-:-D:R:-T:-D:-:-:-
WA WONUWA KO WA FUN WA L'AGBARA
S:D:L:S:-:-M:S:F:M:R:M:-:-:-M:
AGBARA T'AWA YIO FI SEGUN,
S:S:D:M:-:-D:R:-T:-D:-:-:-
O KI ISE LERI RE LAI MU U SE
S:S:L:S:-:-M:S:F:M:R:M:-:-:-M
RANTI ILERI RI TO SE
S:S:D:M:-:-D:R:-T:-D:-:-:-:-
AMIN!

Version anglaise:

O ! HOLY GHOST DESCEND THOU UPON US
WE WAIT UPON THY COMING DOWN,
COME ENTER US AND GIVE THY HOLY STRENGTH
THE STRENGTH WITH WHICH WE SHALL OVERCOME,
THOU NEVER MAKES A PROMISE WITHOUT FULFILING IT
DO THOU REMEMBER THINE PROMISE
AMEN!

Version française :

O ! SAINT ESPRIT DESCENDS PARMIS NOUS
NOUS ESPERONS TA BIENVENUE
DESCENDS EN NOUS, NOUS CEINDRE DE TA FORCE
LA FORCE POUR VAINCRE L'ENNEMI
TU NE PROMETS SANS TENIR TA PAROLE
SOUVIENS-TOI DE TA PROMESSE.
AMEN!

48. Brusquement, pendant qu'ils chantaient, le SAINT ESPRIT descendit sur eux. Parmi eux, quelqu'un se mit à dire : "C'est mon bien aimé. Je l'ai envoyé, écoutez-le".

Un autre dit : " toi femme mariée, tu es en période menstruelle et tu veux voir la gloire de JESUS CHRIST, demande à la femme qui es près de toi si elle est oui ou non dans sa période".

Un autre dit : "toi, jeune femme, tu sais très bien que tu viens d'avoir des relations sexuelles et tu ne t'es pas lavée afin d'être propre. Je suis un DIEU sélectif". Ils furent tous déroutés par tout ce que les uns et les autres voyaient et toute la salle fut ébranlée et ils virent le pouvoir et la gloire de DIEU.

49. Alors, ce jour-là, les gens de YABA, connaissant beaucoup de chants chrétiens de leurs propres dénominations et très impressionnés par ce qu'ils voyaient et vivaient, déclarèrent qu'ils ne feraient rien sinon chanter devant le SEIGNEUR JESUS CHRIST.

Suite à cela, ils commencèrent un festival de chants à la gloire de notre SEIGNEUR JESUS CHRIST.

Quelques temps après, je leur dis qu'il était temps pour eux de rentrer à la maison. Ils dirent qu'ils n'arrêteraient pas de chanter avant le point du jour et que moi, je ne devais pas rentrer chez moi. En plus, continuèrent-ils, il pleuvait et une fois qu'il avait commencé à pleuvoir dans ces régions disaient-ils, ça ne s'arrêterait pas avant longtemps.

Je leur dis que ce qu'il prenait ou considérait comme pluie était naturellement une partie de l'œuvre de DIEU car c'était une averse spéciale qui s'arrêtera dès que je voudrais rentrer chez moi.

Lorsque je m'aperçus qu'ils avaient rassemblé beaucoup d'argent pour m'en donner, je leur dis que je ne voulais pas d'argent.

Une femme parmi eux me donna deux miches de pain à deux shillings que j'acceptai en disant : "JESUS A DIT QU'UN TRAVAILLEUR MERITAIT D'AVOIR LA NOURRITURE ", dès lors que je m'en allai. Ils dirent que je ne pouvais pas encore partir à cause de la pluie.

Je jetai un coup d'œil dehors, j'étendis ma main sous la pluie et celle-ci s'arrêta au nom du SEIGNEUR JESUS CHRIST et je pus enfin partir chez moi.

Ce miracle nouveau les étonna vraiment et provoqua une ruée migratoire humaine vers l'Église du Christianisme Céleste. C'EST COMME CELA QUE L'EGLISE COMMENÇA REELLEMENT AU NIGERIA.

50. Il se produisit ensuite un autre miracle que le SEIGNEUR JESUS CHRIST opéra sur un enfant de sept ans appelé HUNSU, en le ressuscitant des morts. Il fut trouvé dans sa chambre, recroquevillé sur le sein d'une vieille femme. Le corps du jeune garçon fut arraché de force à la femme et me fut apporté devant l'Église.

Ordonné par le SAINT ESPRIT, je lui aspergeais de l'eau bénite et il se lava immédiatement au nom de JESUS CHRIST.

Ce grand miracle provoqua un grand émoi considérable chez le grand Imam de Lagos qui était en route pour l'inauguration d'une nouvelle mosquée (la mosquée Owodunni à Iwaya), il

s'arrêta avec sa suite, avec la détermination de voir si oui ou non le nom de "ANOBI YISA" (JESUS CHRIST en arabe) pouvait opérer des miracles comme on le proclamait souvent.

Après avoir vu le miracle du CHRIST s'accomplir, sa suite et lui s'exclamèrent en arabe : "LAHAILA HILALAWU" ce qui signifie "DIEU SEUL EST PUISSANT".

51. Peu après cela, l'on annonça la mort d'une autre jeune femme nommée Thérèse HUMPE. Elle était morte tôt le matin dans le quartier des pêcheurs.

Parce qu'ils ne pouvaient pas trouver un médecin pour constater le décès et délivrer un certificat de décès, ils essayaient, comme cela se faisait souvent à Makoko en ce temps-là, d'attendre la nuit noire pour l'enterrer secrètement.

Makoko était à cette époque-là dans la brousse et cet acte pouvait s'opérer sans difficulté et dans la discrétion totale, à l'abri des autorités compétentes.

Mais le SAINT ESPRIT était avec moi ; je demandai de m'apporter le corps de la défunte. Le corps (cadavre) me fut apporté en plein jour au vu et au su de tout le monde.

Mais celui qui m'a envoyé (DIEU) était pleinement derrière moi. Je plaçais ma main sur Thérèse et, à l'instant même, elle se leva au nom de JESUS CHRIST.

Grâce à DIEU, Thérèse est vivante aujourd'hui et elle est mère de plusieurs enfants.

52. Ce fut pourquoi la propriétaire de Makoko, la défunte RAMOTU Emmanuelle, une femme Musulmane, s'approcha de moi pour dire qu'elle avait vu en songe qu'un homme saint venait d'entrer à Makoko et que si elle tenait à garder la propriété des terres de Makoko, elle devait aller voir cet homme. Elle me dit que j'étais l'homme en question et me demanda de prier en sa faveur pour qu'elle conserve la propriété de Makoko et elle me demanda mes conditions.

Elle était venue avec son fils RAIMI, son Secrétaire et BALOGUN son écuyer. Je lui répondis que je ne prenais absolument rien.

Par contre, je lui demandai d'apporter une seule bougie que j'utiliserai pour prier en sa faveur. Ces prières, grâce au CHRIST, furent exhaussées.

La ville de Makoko devint sa propriété incontestée depuis le troisième mois jusqu'à ce jour.

Bien qu'elle ait été Musulmane, elle se rappela que DIEU l'avait aidé au nom du SEIGNEUR JESUS CHRIST, par l'intermédiaire de l'Église du Christianisme Céleste et elle donna à l'Église la parcelle sur laquelle se trouve l'actuelle Paroisse de MAKOKO YABA (Siège mondial du Diocèse du Nigeria).

Pour prévenir toute contestation après sa mort, elle fit officiellement une cession de la propriété à l'Église (bien que ce fut en son nom) et reçut en retour, en guise de paiement, un Franc symbolique

(One Kobo, équivalent à 1/100 de Naïra). Elle fit ce don à cause des nombreux miracles que le SAINT ESPRIT avait accomplis au nom du CHRIST.

Que DIEU bénisse la famille RAMOTU Emmanuelle mourut le 23 Mars 1952, un dimanche de Pâques.

53. Les miracles accomplis par notre SIGNEUR JESUS CHRIST par mon intermédiaire furent nombreux.

Je ferai une mention particulière à une jeune femme nommée OLUSOLA qui mourut et que le SEIGNEUR JESUS CHRIST ressuscita des morts trois jours après.

54. Un membre de l'Église qui aimait répéter : "Dites ALLELUIA" vint me voir un Dimanche matin pour m'annoncer la mort d'une jeune femme la veille à trois heures de l'après-midi du Samedi, dans sa maison, non loin de la sienne. Il dit qu'à la vue de nombreux miracles accomplis par le SEIGNEUR JESUS CHRIST à travers ma personne ici même à Makoko, particulièrement ceux de HUNSU et de Thérèse. Il était sûr qu'OLUSOLA pouvait être ressuscitée d'entre les morts.

Il me parla d'abord à dix heures, ce Dimanche matin, alors que le culte allait commencer. Le culte se termina à trois heures de l'après-midi (15H00) et il continuait à me harceler mais je ne lui répondis pas.

À cause de sa persistance, je dus , à quatre heures de l'après-midi (16H00), envoyer l'Évangéliste BADA (alors chargé paroissial) avec une de mes soutanes pour suivre le jeune homme qu'on appelle ALLELUIA chez lui et poser cette soutane sur le cadavre, en disant aux parents que lorsque le corps bougera qu'on me l'apporte à l'Église. Au moment de s'y rendre, "ALLELUIA" devrait marcher devant et l'Évangéliste BADA derrière.

55. L'Évangéliste revint et me rapporta qu'il avait exécuté mes instructions. Aux environs de cinq heures trente de l'après-midi (17H30), ils apportèrent le corps dans une voiture parce qu'ils étaient étonnés de voir le corps se retourner, alors que celui-ci était toujours sans vie. Je demandai qu'il fut placé dans la sacristie des femmes à l'Église (sacristie des femmes ou parvis des femmes).

56. Il y a avait un jeune homme originaire d'ONDO STATE (une des provinces du Nigeria) qui était venu avec eux. Il appartenait à une des autres Églises spirituelles, mais je ne sais laquelle. Lorsqu'il vit que nous avions laissé le corps d'OLUSOLA dans la sacristie, pendant des heures, sans nous préoccuper de prier dessus ou de nous en approcher mais que nous continuions à parler de manière générale, il vint me conseiller qu'au lieu de ne rien faire, nous devions prier pour le cadavre, qui empestait déjà ? Je lui répondis que je n'étais pas celui qui devait ramener OLUSOLA à la vie et qu'il devait faire très attention surtout ne pas aller du côté du cadavre. Je lui dis que s'il le faisait, il devait accepter la responsabilité de tout ce qui lui arriverait. Mais il ne voulut pas écouter. Il continuait à faire des pas vers la sacristie où était exposé le cadavre.

Curieusement, il revint à moi en courant avec un air effrayé et raconta qu'il avait vu un homme vêtu de blanc, avec la chevelure séparée en deux et qui se tenait debout, au chevet du cadavre. Je rétorquais que je l'avais averti de ne pas s'approcher du corps. Il s'enfuit et j'allai dormir, la mère d'OLUSOLA alla aussi dormir. Je ne me souciais pas du corps.

Ces miracles ne sont pas accomplis par ma puissance, je ne suis que l'humble serviteur de celui qui m'a envoyé, c'est-à-dire l'ÉTERNEL DIEU. Par la grâce du CHRIST, je n'avais donc

pas besoin de me livrer à un assaut de veillée de prière, de jeûne ou de m'infliger une quelconque ascèse.

57. Dans la matinée du troisième jour après la mort d'OLUSOLA, sa mère regardant les heures passer, devint tendue et agitée.

A neuf heures du matin, elle vint à moi et dit avec désespoir que comme le corps d'OLUSOLA devenait puant et toujours sans vie et recouvert de fourmis, qu'on devait lui permettre d'emporter le corps à la maison afin qu'elle puisse procéder à la mise en bière et à l'enterrement.

Pendant qu'elle disait cela, son pagne tomba. Emus de compassion, je me levai pour la suivre là où était le cadavre de sa fille, étendu sans vie. Je lui demandai le nom de sa fille et elle me répondit que son nom était "OLUSOLA".

Je frappais le corps et j'appelai "OLUSOLA" et la fille me répondit "MONSIEUR". Je la frappais de nouveau et dis : " Au nom de JESUS CHRIST lève-toi et marche" ; elle se leva immédiatement et marcha.

Elle est toujours là avec vous, vous la connaissez tous. Sa sœur cadette est la sœur IPADEOLA.

PROPHETIE SUR L'APPARITION DE NOTRE SEIGNEUR JÉSUS CHRIST

58. En ce qui concerne notre SEIGNEUR JESUS CHRIST, SEIGNEUR DU CIEL ET DE LA TERRE qui m'a envoyé, il était temps pour lui de révéler lui-même toute sa puissance et sa gloire, là même à Makoko. Ceci arriva en 1954 le vendredi suivant le culte d'actions de grâce pour la fête des moissons, car cette année était la troisième édition de la célébration de la fête des moissons au Nigeria.

Pendant trois mois avant sa venue, des messages spirituels étaient annoncés par nos visionnaires pour signifier que le SEIGNEUR lui-même viendrait nous rendre visite, en marchant au milieu de nous et que nous devons toujours être prêts à pouvoir l'identifier dès son arrivée.

Vers trois heures du matin, le jour de son arrivée, je fus rempli du SAINT ESPRIT et comme on me l'a raconté plus tard, je prononçais continuellement les mots suivants jusqu'à cinq heures trente du matin, moment durant lequel, selon les témoins, la maison était secouée jusqu'à ses fondations : "JESUS, JESUS ENITI IRI RE DABI IRI OJU OMO KINIUM, ENITI NTI ORI EKANNA RE TAN IMOLE".

Cela signifie en anglais : " JESUS, JESUS, YOU WHOSE EYES ARE LIKE THOSE OF LION CUB, AND FROM WHOSE FINGER TIPS LIGHT BEAMS OUT".

En français, cela signifie : "**JESUS, JESUS, TOI DONT LES YEUX SONT COMME CEUX DU LIONCEAU ET DONT LA LUMIERE RAYONNE DU BOUT DES DOIGTS**".

Ceci me fut rapporté plus tard dans la matinée par l'Évangéliste BADA (alors chargé paroissial) qui dormait près de moi dans l'Église en même temps que d'autres membres.

APPARITION DE NOTRE SEIGNEUR JESUS CHRIST

59. Le SEIGNEUR arriva sous l'aspect d'un aveugle. Il apparut marchant vers l'Église à peu près à neuf heures du matin. Il parla d'abord à ma femme Christine et lui demanda du tabac. Elle répondit n'en avait pas. Alors, il demanda des cigarettes, et de nouveau elle répondit qu'elle n'en avait pas.

Elle lui demanda alors des noix de cola, ce sur quoi elle répondit qu'on devait la laisser tranquille, particulièrement parce que les trois choses qu'il lui avait demandées sont interdites aux membres de l'Église du Christianisme Céleste ; d'où la légère colère de ma femme dans ses réponses.

A ce moment, YAMAN qui était à ses cotés, intervint et lui offrit de l'argent pour acheter tout ce qu'il avait demandé et qu'il n'avait pas pu obtenir de ma femme. Il déclina l'offre et la bénit en lui disant qu'il ne lui manquera jamais de l'argent. Néanmoins, il recommanda à YAMAN d'avertir sa fille Christine de faire attention parce que le monde est délicat. Puis il les laissa.

60. Bien entendu, j'étais absent de tous ces événements car j'étais dans une autre maison située à 45 mètres de celle dans laquelle se trouvaient Christine et YAMAN. Tout d'un coup, je vis un homme venant vers moi. Il était de grande taille et d'allure gracieuse, et habillé d'une seule pièce de tissu blanc enroulé autour de son corps, de la côte aux orteils. Soudain, comme il s'approchait, je vis spirituellement un rayonnement de lumière devant lui et reconnus aussitôt qu'il était le SEIGNEUR dont la venue avait été annoncée.

61. J'allai à sa rencontre. Il était aveugle, le point noir habituel de l'œil était totalement absent de ses globes oculaires qui étaient entièrement blancs.

Je demandai alors ; "mon Seigneur d'où viens-tu et où vas-tu " ? Il répondit : "**LE FILS DE L'HOMME VIENT DE NUL ENDROIT PARTICULIER, PAS PLUS QU'IL N'A AUCUNE DESTINATION MAIS IL VA LA OU LE VENT LE CONDUIT**". Très bien mon SEIGNEUR mais ne voudrais-tu pas venir avec ton fils dans sa maison ? Il répondit out en marchant avec moi : "N'es-tu pas Prophète ? Il t'a été donné de me connaître grâce à ton aimable bonté. J'irai avec toi dans ta maison.

Pendant que je marchais, je mis la main à ma poche et lui offris de l'argent pour l'aumône. Il déclina l'offre et dit : " Ce qui est à moi ce n'est pas l'argent mais l'amour. Qu'il en soit ainsi pour toi aussi " ?

62. Nous marchions ensemble, moi sur la gauche et lui à ma droite. Il y avait en ce temps-là un caniveau non loin de l'entrée de la Paroisse et qui servait à l'évacuation, vers la lagune, des eaux souterraines qui suintaient par-ci par-là.

Arrivé devant le caniveau, je dis : " mon Seigneur, fais attention au caniveau, laisse-moi prendre ta main pour que tu puisses traverser en toute sécurité".

Il répondit : "**PAS DU TOUT, LE FILS DE L 'HOMME PEUT NE PAS AVOIR DES YEUX VISIBLES, MAIS IL A DES YEUX DE L'ESPRIT QUI VOIENT MIEUX QUE LES TIENS**".

Avant qu'il n'eût fini, il avait déjà adroitement franchi le caniveau avant moi. Nous marchâmes ensemble et entrâmes dans ma maison.

63. lorsque nous fûmes installés dans ma maison, il me demanda de l'eau et je la lui apportai dans un bol. Il demanda du sucre, Makoko n'était pas non plus développé qu'aujourd'hui ; ce n'était qu'une bourgade.

Je trouvai là une occasion pour lui plaire. Il n'avait pas accepté d'aumône de ma part, peut-être qu'à travers cette opportunité, profiter de lui faire plaisir en lui offrant un paquet de sucre. Malheureusement, je cherchai du sucre en vain dans tout Makoko. Je revins lui dire que je n'avais pas pu trouver du sucre. Il me répondit que les sept morceaux de sucre qui se trouvaient dans ma chambre suffiraient.

J'allai dans ma chambre, cherchai et naturellement, je trouvai les sept morceaux de sucre que je lui apportai.

Il me demanda de les mettre dans le bol d'eau que je lui avais remis avant et il dit : "**A PARTIR D'AUJOURD'HUI, QUE LE SUCRE DEMEURE TOUJOURS DANS TA MAISON**". Il dilua le sucre dans l'eau, but sept gorgées et me donna le reste en disant : "**LES HOMMES ACCOURRONT VERS TOI AVEC DIVERS PROBLEMES**"... et il continua, me fournissant des explications instructives sur les vertus de l'eau.

Je bus aussi sept gorgées et gardai le reste d'eau que je conserve encore aujourd'hui.

64. Il demanda un tissu assez grand pour envelopper un cadavre. Je regardai autour de moi et pus trouver seulement un mètre de tissu blanc auprès de ma femme Christine. Je l'enroulais dans du papier.

Comme je m'approchai de lui par derrière, il demanda : "**CELA PEUT-IL SUFFIRE À COUVRIR TOUT MON CORPS DE LA TÊTE AUX ORTEILS**" ? Déconcerté, je retournai rendre le tissu. Mais il dit : "**COMME TU AVAIS L'INTENTION DE M'EN FAIRE UN CADEAU, NE L'EMPORTE PAS, LAISSE-LE ET VA CHERCHER QUELQUE CHOSE DE PLUS GRAND**".

Alors, l'Évangéliste BADA qui se trouvait à côté de nous, attira mon attention sur une nouvelle pièce de tissu en coton doux avec laquelle l'autel était habillé, à l'occasion de la fête des moissons, le Dimanche précédent.

Soudain, le SEIGNEUR JESUS CHRIST coupa notre conversation et dit : "**OUI CELA SERA SUFFISANT POUR ME COUVRIR DE LA TÊTE AUX ORTEILS**". Il ne le toucha pas mais il me demanda de l'emballer avec le premier tissu que j'avais rendu.

Je soulignais aussi la présence effective à cet événement d'Emmanuel YANSUNU qui, lui, était Méthodiste et venait seulement accompagner son frère l'Évangéliste Nathaniel YASUNU.

65. Il parla de plusieurs choses avec moi, entre autres, *Il me confirma ceci : "TOUS VOS CULTES A DIEU ET TOUTES LES ŒUVRES DE L'ÉGLISES SONT AGREES PAR LE PERE TOUT PUISSANT. NEANMOINS, DIS À TOUS LES MEMBRES DE L'ÉGLISE DU CHRISTIANISME CELESTE D'ÊTRE ASSIDUS DANS LE CULTE ET*

L'ADORATION QU'ILS DOIVENT RENDRE À DIEU ET A SES ŒUVRES PARCE QUE L'ADORATION SERA L'ULTIME SALUT DE L'HUMANITE.

TOUTEFOIS, L'AMOUR DE L'ARGENT SERA LA RUINE DES HOMMES QUI ASPIRERONT AU ROYAUME DES CIEUX".

Il me demanda de fixer mes yeux sur lui, autant que je le pouvais car je n'aurai plus l'occasion de le voir tel quel et de lui parler de cette façon. Il me dit que j'allais sûrement le revoir, mais il ne pouvait pas me dire comment cela allait se faire. Cela se rapporta au moment où moi-même j'avais failli quitter ce monde. Il se proposa de prendre congé de nous en nous intimant l'ordre de ne pas annoncer son départ.

L'Évangéliste BADA qui était resté présent pendant tout ce temps, poursuivit en disant : "Qui peut manquer la gloire de voir ce soleil brillant" ?

Ce sur quoi notre SEIGNEUR JESUS CHRIST répondit avec surprise et exclamation :

"Comment" ? Alors BADA répéta : "**Père, qui peut manquer de voir la gloire de ce soleil brillant de félicité" ? Alors, notre SEIGNEUR JESUS CHRIST psalmodia SEPT FOIS ALLELUIA**

L'Évangéliste Nathaniel YANSUNU de Porto Novo (il n'était pas encore Chargé Paroissial) dormait dans une autre chambre à proximité de chez moi. Il était paralysé mais aussitôt qu'il entendit parler à côté, il se leva et étendit sa jambe, en se redressant en même temps. Je rappellerais ici que ce Nathaniel YANSUNU était le fils de Moïse YANSUNU avec qui j'étais quand j'avais l'âge de sept ans.

66. Poursuivant, le SEIGNEUR JESUS CHRIST me dit qu'il était venu me parler parce qu'il y avait beaucoup à dire, mais que je devais marcher avec lui uniquement sans aucune autre présence humaine. Nous quittâmes la maison, laissant les autres derrière.

Il me demanda d'apporter les deux pièces de tissu que je lui avais donné. Je les pris avec moi. Nous marchions le long de la rue de l'Église, en plein jour et nous ne rencontrions âme qui vive sur le chemin du Pont de Makoko.

Il me parla et me donna des explications et des instructions particulières sur bon nombre de sujets ayant trait à l'Église. Une de ses instructions était que nous devions célébrer la SAINTE CENE (la Sainte Communion) à notre assemblée annuelle de NOEL à Porto Novo et qu'il serait lui-même présent et y participerait.

Avant cela, nous n'avions jamais célébré la SAINTE CENE pendant nos assemblées de NOEL, mais à la suite de son injonction, nous avons célébré la SAINTE CENE (pour la première fois) à notre assemblée de NOEL de cette année-là qui, d'ailleurs, fut la septième année de l'existence de l'Église du Christianisme Céleste ; ce fut une date historique pour notre Église.

67. A l'époque, des rondins de palmiers étaient placés de chaque côté du pont, afin de soutenir le route et d'empêcher que celle-ci soit emportée ou détériorée par des courants de différentes pluies. Nous nous tenions debout sur l'un des rondins de palmiers qui se trouvait à droite et nous étions tous les deux face à face l'Ouest. Il me demanda de sortir les tissus et des les étaler

par terre, sur la boue. Après avoir exécuté ses instructions, il posa son pied gauche sur les tissus, pendant que son pied droit restait sur le rondin de palmier.

Alors, avec son pied gauche toujours sur les tissus ballonnant ; il s'adressa : "**FILS DE L'HOMME, C'EST ICI QUE NOUS NOUS SEPARONS ; VA ET NE TE RETOURNE PAS**".

Je fis demi-tour et commençai à m'en aller. Après avoir fait trois pas, je fus curieux de savoir comment il ferait pour partir puisque apparemment, il n'y avait pas d'issues vers là où il regardait. Je me retournai et je ne le vis nulle part. "**LE SEIGNEUR JESUS CHRIST AVAIT DISPARU**".

68. Trois jours après, il se produisit un incident particulier. Une femme qui se proclamait membre de notre Église, continuait à fréquenter secrètement les charlatans, les féticheurs et les sorciers. Un jour, elle passait par le cimetière dénommé APENA.

L'homme habillé de blanc qui m'était apparu plutôt, lui apparu aussi et elle devint aussitôt immobile comme une statue. Elle fut transportée dans sa maison non loin de là.

Pendant que cet événement se déroulait, au même moment, je recevais une prophétie ici dans l'Église de MAKOKO, qu'il y avait des gens qui venaient à moi en clamant d'être des chrétiens mais elles étaient pires que les charlatans et les féticheurs, que l'une de ces personnes venait juste d'être prise et allait être emmenée ici.

A son arrivée, je devais lui demander pourquoi un membre de l'Église du Christianisme Céleste continuait-il à rechercher l'aide et le secours des herboristes, des charlatans et des féticheurs voir d'autres agents sataniques. Je devais l'informer que c'était LUI, CHRIST, qui lui était apparu.

69. En vérité, quelque temps après, on m'apporta une femme tombée en inconscience. Lorsque je lui imposais la main au nom du SEIGNEUR JESUS CHRIST, elle redevint consciente et se releva. Je lui répétais exactement ce qu'on m'avait ordonné de lui dire et elle se confessa.

70. Une autre apparition de notre SEIGNEUR JESUS CHRIST eut lieu sur la grande plage de LAGOS en 1954, à l'occasion de la prise d'onction de certains membres de l'Église au Nigeria dont Samuel, LEYON et quelques autres.

Il est important de noter que LEYON et Samuel furent les premiers à être élevés au grade de Leader dans le Diocèse du Nigeria.

NOTRE SEIGNEUR JESUS CHRIST APPARUT A LA MER.

Comme cela s'était produit avant sa première visite chez nous à MAKOKO, je fus rempli du SAINT ESPRIT vers trois heures du matin, le jour où sa venue avait été prophétisée, dans mon sommeil.

Vers midi, pendant que nous étions sur plage pour l'onction, un bateau apparut soudain, gisant loin, hors de la mer. En un clin d'œil, il s'approcha à une distance environ de deux cents mètres de la plage. Quelque temps après, nous vîmes un homme couché sur la plage avec un

morceau de pagne bleu autour des reins. Ce qui me rappela son image sur la croix. Son corps tout trempé, démontrait qu'il venait de sortir de l'eau. Il avait sur son coté, une vieille bible fatiguée et attachée au bout par une ficelle, une copie du Coran et des langoustes séchées.

Je sus qu'il était notre SEIGNEUR JESUS CHRIST et j'allai immédiatement vers lui.

Il me parla et me donna d'autres instructions et explications sur pas mal de choses concernant notre Église. Il m'interdit particulièrement de ne pas engager de commerce des yeux avec qui que ce soit .

Pendant ce temps, une femme habillée simplement, tournait autour de lui, sans trop s'approcher, pour l'examiner attentivement, puis, s'éloignant encore, elle le fit de manière répétée. Jésus que c'était MARIE.

Le soleil était haut et nous avons cherché à nous rassembler sous l'ombre des arbres qui existaient encore à l'époque. En marchant vert lui, le sable brûlait sous mes pieds mais j'arrivai immédiatement près de lui et tout devint frais comme sous une ombre. Après avoir conversé avec lui, je retournai vers l'assemblée des membres de notre Église et je leur révélais que celui dont j'étais le Prophète était arrivé et se reposait là les membres présents se ruèrent vers lui et il parla à plusieurs d'entre eux.

On remarquait particulièrement une dame, madame ADEDOYIN ADEKOYA, qui était magnifiquement habillée en costume yoruba. Lorsqu'elle nous conta sa propre aventure, elle dit que notre SEIGNEUR JESUS CHRIST lui avait demandé pourquoi elle était nue. Cela l'étonna.

A ce moment, YAMAN l'interrompit en indiquant que cela était du au fait qu'elle ne portait pas de soutane comme les autres.

Des membres d'autres Églises spirituelles qui étaient aussi en train de prier à la plage ce jour là, le virent de même et plusieurs d'entre eux, en extase spirituelle, roulèrent sur le sable en creusant des trous avec leurs mains et témoignant de son identité et de sa présence.

Divers poissons, des baleines et d'autres animaux marins sortaient de la mer en faisant des galipettes en guise de salutation.

71. Nous poursuivîmes nos prières et pendant tout ce temps, je gardai un œil ouvert sur lui afin d'être sur qu'il ne disparaîtrait pas à mon insu. Au moment de rendre grâce à DIEU, nous fûmes obligés de fermer tous nos yeux. Après avoir rendu grâce, nous ouvrîmes les yeux et à notre grande surprise, nous constatons que le SEIGNEUR JESUS CHRIST, MARIE et le bateau avaient disparu.

Ce fut en vain que les membres de l'Église les cherchèrent.

72. Les miracles qui se produisirent au nom de notre SEIGNEUR JESUS CHIST ici furent tellement nombreux qu'il ne m'est vraiment impossible d'en dresser une liste exhaustive.

Devant Dieu et devant les hommes, plusieurs personnes avaient été ressuscitées d'entre les morts au nom de notre SEIGNEUR JESUS CHRIST.

En 1958, trois autres personnes furent ressuscitées d'entre les morts au nom de notre SEIGNEUR JESUS CHRIST dont deux à ABEOKUTA et une à Ibadan. Elles sont toutes ici avec nous. GLOIRE A DIEU AU PLUS HAUT DES CIEUX ! ALLELUIA !

73. Par la grâce du CHRIST, au moins dix huit aveugles voyaient ou recouvraient la vue par jour, les muets parlaient, les paralytiques marchaient, d'autres malades (trop nombreux) guérissaient, les femmes stériles devenaient mères et celles qui, conçues, avaient des problèmes d'accouchement dus à la sorcellerie étaient délivrées.

L'un des exemples le plus récent fut celui de la mère de NIMBE qui est là avec nous. Lorsqu'on la conduisit à l'Église, les médecins et l'opinion publique disaient qu'elle n'était pas enceinte ; je crois que vous vous souvenez de ce dont je parle.

Mais par la puissance et la gloire de notre SEIGNEUR JESUS CHRIST, il fut révélé que cette femme était enceinte. En fin de compte, elle donna naissance à un enfant que nous appelons OLUWAMBE ce qui veut dire : DIEU EST OMNIPRESENT. Il est devenu aujourd'hui un jeune homme. De la même manière, madame SAMORIN dont la grossesse n'avait pas été reconnue médicalement, donna naissance à une fille nommée MOJISOLA.

74. Les miracles de notre SEIGNEUR JESUS CHRIST devinrent pour nous des événements quotidiens. Ils témoignaient des promesses que celui qui m'a envoyé (LE CHRIST) m'avait fait, en disant que ces miracles arriveraient par moi afin que le monde croit que c'est lui qui m'a envoyé et qu'il est toujours avec moi.

Que son NOM soit glorifié : ALLELUIA !

QUE L'EGLISE DU CHRISTIANISME CÉLESTE CROISSE EN FORCE ! AMEN !

SUPPLEMENT DE L'HISTORIQUE DE L'EGLISE DU CHRISTIANISME CÉLESTE
RACONTÉ PAR LE PROPHETE PASTEUR FONDATEUR SAMUEL BILEOU
JOSEPH OSCHOFFA A MAKOKO AU NIGERIA

75. Le Prophète Pasteur Fondateur fut convié à une réunion du Conseil d'Administration de l'Église du Christianisme Céleste, dirigé et supervisé par le Prophète Pasteur Fondateur et cosignataire de la présente CONSTITUTION BLEUE) qui se tenait le Mardi 22 Mai 1976 au Siège International de l'Église du Christianisme Céleste, mission House, Ketu, État de Lagos, République Fédérale de Nigeria, à donner beaucoup plus de précisions détaillées sur la liturgie et les événements qui l'accompagnaient. Le Prophète Pasteur Fondateur, sans se faire prier, répondit de la manière suivante.

76. Peu de jours après mon retour à Porto Novo, à la suite de mon séjour dans la forêt en passant par AGONGUE où, vous vous souvenez, KUDIHO fut ressuscité d'entre les morts par notre SEIGNEUR JESUS CHRIST à travers ma personne, il me parvint de ma sœur aîné

(Élisabeth GUTON Née OSCHOFFA) que son unique enfant et fils Emmanuel MAWUNYON GUTON (qui devint aussi plus tard, Évangéliste en Côte-d'Ivoire) était mort.

J'étais en soutane et envoyai dire qu'il n'était pas mort. A mon arrivée, je trouvai le cadavre et renvoyais tous les féticheurs et le reste du monde dehors.

Dès que je touchai le corps, JESUS CHRIST le ressuscita immédiatement d'entre les morts et il reçut en même temps par le SAINT ESPRIT le don de prophétie et devin le premier Visionnaire de L'Église du Christianisme Céleste.

ORDRE DE FONDER UNE NOUVELLE EGLISE

77. Dans la première semaine d'Octobre 1947 et au cinquième jour, après avoir reçu la Mission Divine le 29 SEPTEMBRE 1947, nous étions réunis tôt le matin quand soudain, le message suivant me parvint (j'entendais souvent des voix et je les entends encore) en disant que la Mission Divine qui m'était confiée était de fonder une nouvelle Église et que je devais la commencer dans ma maison. Le premier chant qui nous avait été révélé était donné en yoruba comme suit :

Version française :

ENYIN ARA NU KRIST	D:S:S:M:L:S:-
<i>MES BIEN AIMES EN CHRIST</i>	
E EGBE ORIN SOKE	D:M:S:-F:M:R:-:-
<i>LEVEZ VOS TETES</i>	
K'E SI GBO OHUN TI	D:S:-M:L:S:-D:
<i>POUR ECOUTER CE QUE</i>	
JEHOVAH NSO	M:S:-F:M:R:-:-
<i>JEHOVAH NOUS DIT</i>	
ERE DI RE T'E FI WA	S:D:D:T:L:S:S:
<i>POURQUOI DONC SOMMES-NOUS</i>	
NINU IJO MIMO YI	M:M:F:M:R:F:M:-:-
<i>DANS LA SAINTE EGLISE</i>	
ERE DI RE T'E FI WA	S:D:D: T:L:S:S:
<i>POURQUOI DONC SOMMES-NOUS</i>	
NINU EGBE NLA YI ?	M:M:F:M:R:F:M:-:-
<i>DANS CETTE ASSEMBLEE</i>	
KI MARIA YIA WA	S:D:D: T:L:S:
<i>QUE NOTRE MERE MARIE</i>	
LE E WA SIN WA RERE YI	M:S:F:M;R:F:M:-:-
<i>VEUILLE NOUS TENIR COMPAGNIE</i>	
K'ENI MIMO RERE YI	S:D:-T:L:S:-M:S:
<i>QUE CETTE SAINTE PERSONNE</i>	
WA MA SIN WA LO	F:M:R:R:D:-:-
<i>NOUS TIENNE COMPAGNIE</i>	

Ensemble, nous chantâmes cette chanson ce matin-là.

78. Ce même jour, dans l'après-midi, pendant que j'étais seul dans l'une des chambres de la maison de mon Père, j'entendis une voix (j'entends encore régulièrement la même) me dire de prendre une courte latte. Je sortis et coupai un bout de branche du premier arbre que je trouvai. Étant charpentier, je le rabotais proprement et le gardai avec moi. La voix me demanda de déposer la latte quelque part parce que lui, CHRIST, voulait faire un pacte avec moi et j'allais être lié comme par des fiançailles et un mariage avec CHRIST.

Je vis alors une main qui indiquait le signe de croix. Je reçus instruction d'utiliser la tige coupée d'une feuille (recueillie dehors) et de l'encre rouge pour faire le signe de croix en souvenir de CHRIST.

J'entendais dire : "**CECI EST LE SYMBOLE DU PACTE D'ALLIANCE ENTRE TOI ET MOI**". Je plongeais trois fois mon doigt dans l'encre que nous utilisions et il me fut demandé de prier pour le plus merveilleux et le plus insondable pouvoir du SAINT ESPRIT. Je dormis tard cette nuit là, à cause des visites des messagers célestes qui venaient me parler.

CANTIQUES CELESTES DE LOUANGE

79. MAWUNYON, l'unique enfant de ma sœur aînée fut dirigé par le SAINT ESPRIT, depuis la maison de son père, jusque chez moi, à près d'un kilomètre de distance.

Il arriva en chantant une chanson (dans une langue qui me paraissait inconnue mais qui plus tard, se révélait être la langue des anges) que nous semblions avoir oublié plus tard :

<u>Version Langue des Anges</u>	<u>Solfège</u>	<u>Version Yoruba</u>
YAH RIH GORIMAH	S :L :D :D :D:-	E YIN OLUWA
YAH RIH GORIYEH	S :L :M :M :M:-	ENYIN OMO OGUN
NGO YEH	D: R: S :-:-	ASIKO
YAH RIH YAH	R:M:D:-:-	NA TI DE

<u>Version Gun Française</u>	<u>Version Anglaise</u>	<u>Version</u>
MI PA OKU NA	O PRAISE YE THE LORD	NOUS TE LOUONS SEIGNEUR
WON DI PA EMI	ALL YE HEAVENLY HOST	TOUS TES HOTES CELESTES
O JI RE LO	THE GREAT HOURE	LA GRANDE HEURE
KO SOSO	IS AT HAND	EST TOUTE PROCHE

Il chantait en s'agenouillant.

ORDRE CONCERNANT LA SAINTE CENE DANS LA NOUVELLE EGLISE

80. Ce fut MAWUNYON qui, cette même nuit là, nous révéla par le SAINT ESPRIT que nous n'utiliserons pas du vin alcoolisé pour la SAINTE CENE mais plutôt une mixture des :

a/ - ANANAS

b/ - ORANGES

c/ -LAIT DE COCO. Il reçut beaucoup de révélations spirituelles cette nuit là.

ORDRE CONCERNANT LE CHANDELIER A SEPT BRANCHES

81. Ce fut MAWUNYON qui prophétisa par le SAINT ESPRIT que nous devons prier avec sept bougies (lors de la célébration du Culte).

Il prit un morceau de bois et dessina la forme du chandelier à sept branches.

En relation à cela et toujours rempli du SAINT ESPRIT, il entonna une chanson puissante que nous semblions oublier plus tard ; il la chanta en yoruba comme suit :

AWON AGBA TAN FITILA MEJE

WA GBADURA WA, etc . . .

VERSION FRANCAISE

QUE L'ANGE QUI ALLUME LES SEPT LAMPES

VIENNENT PRIER POUR NOUS etc...

ORDRE CONCERNANT LES PAJASPA (RECEPTACLES DE QUETES)

82. Ce fut MAWUNYON qui nous donna, sous l'inscription du SAINT ESPRIT, la description des objets de culte qui servent à collecter les quêtes hebdomadaires et dominicales appelées PAJASPA (dans la langue des anges.)

Ce sont des petits sacs (deux) cerclés de métal, avec une poignée et une alvéole pour une bougie qui serait allumée pendant la quête.

ORDRE POUR LES CANTIQUES D'ALLUMAGE DE BOUGIES D'ENCENSEMENT ET DE PROSTERNATION

83. Ce fut MAWUNYON qui nous indiqua comment au ciel, un pot d'encens était en train de se balancer et la chanson suivante accompagnait ce mouvement :

VERSION EN LANGUE DES ANGES VERSION EN LANGUE YORUBA

YAH RAH SAH RAH E TAN FITILA

YAH RAH SAH MAH TAH (bis) MIMO LAT'ORUN WA (bis)

VERSION FRANCAISE

ALLUME LES LAMPES

SAINTE DU CIEL (bis)

NB : Ce Cantique doit être chanté dès que l'on commence à allumer la première bougie du chandelier, c'est à dire, dès que l'on entonne : YAH RAH SAH RAH.

Ce Cantique ne se chante uniquement que pour l'allumage des bougies.

Il nous révéla dans la même nuit, le Cantique qui suivait ou qui devait suivre automatiquement le premier à savoir le Cantique de prosternation suivant :

VERSION EN LANGUE DES ANGES

VERSION EN LANGUE FRANCAISE

YAH RAH MAH

ALLONS

HI YAH RAH MAH

VERS LE SEIGNEUR

YAH RAH MAH

ALLONS

YAH RAH YAH RAH MAN

VERS LE SEIGNEUR

VERSION EN LANGUE YORUBA

WA KA LO

SODO OLUWA

WA KA LO

SODO OLUWA

Mais il dit qu'avant de chanter ce dernier Cantique, nous devrions fabriquer un tabernacle qui sera appelé MATTAH (en langue des anges).

Au fond de ce tabernacle devaient être conservé la croix et le bâton qui est le symbole de l'alliance entre le SEIGNEUR JESUS CHRIST et moi ; et celui-ci sera surmonté de bougies et servirait comme autel.

Après nous être déchaussés et vêtus de nos soutanes blanches, nous prenions les bougies du tabernacle, une par une (celles-ci devinrent alors des bougies utilisées là-haut dans le ciel) et après les avoir allumées en ordre, nous devrions chanter de tout notre cœur, le Cantique de prosternation ci-dessus et sonner la cloche (3 coups trois fois) puis commencer la prière du culte qui doit nous rapprocher de DIEU en oubliant tout ce qui est de ce monde, en nous mettant à genoux, prosternés (le front, le nez et légèrement le bout de la lèvre supérieure touchant le sol) à même le sol, en signe d'obéissance à DIEU le TOUT PUISSANT et d'empressement à communier avec lui. MAWUNYON ne retourna pas chez lui avant deux heures du matin, ce jour là.

LE SEIGNEUR JESUS CHRIST M'A DONNE LUI-MEME, LA SAINTE COMMUNION

84. Peu après cette nuit, j'eus une extase du SAINT ESPRIT (j'étais pourtant éveillé) chose curieuse, mes yeux étaient fermés. Je me vis en train de monter des marches d'escalier dans l'espace, vers le ciel, jusqu'à ce que j'arrivai au sommet où je vis une table suspendue. Je me mis à genoux d'un côté, tandis que de l'autre, se tenait debout mon SEIGNEUR ET MAITRE, MON CREATEUR.

Il me donna la SAINTE COMMUNION et me fit boire la coupe dans sa main (la Sainte Cène).

Alors, tout d'un coup, je me rendis compte qu'au-dessus de la table, il n'y avait pas du tout d'espace limité tout en réalisant aussi qu'il était même en dessous de cette même table. Sur le point d'être pris de frayeur, il me poussait soudain des ailes qui me permirent de voler jusque sur la terre.

Le matin suivant, avant que je ne fisse part de cet heureux mystère, une femme me dit qu'en se rendant aux toilettes, dans la nuit, elle me vit avec des ailes, mes yeux et mon corps rayonnaient d'une lumière ardente. Prise de panique, elle courut se cacher dans sa chambre en se couvrant avec frayeur tout en se demandant si je n'étais déjà pas mort.

Je lui répondis en lui confirmant ce qu'elle avait vu physiquement mais la différence était que je suis encore en vie. Trois mois après, cette femme mourut.

ORDRE CONCERNANT LA SONNERIE DE LA CLOCHE, PENDANT LES DEBUTS DE CULTES

85. Cela se produisit sept ans après la naissance de l'Église, toujours par mon intermédiaire. Vous vous souvenez, cher Suprême Évangéliste BADA, que lorsque je faisais part de cette révélation spirituelle, je tenais à la main, une BIBLE comme témoin.

Rempli du SAINT ESPRIT je vis une maison sans murs ni toiture. Il y avait des gens à l'étage supérieure et nous étions à l'étage inférieur.

Les deux étages n'étaient pas solides mais ils étaient suspendus dans l'espace. Cependant, lorsque la cloche sonnait trois fois, ceux qui étaient à l'étage supérieure et nous qui étions à

l'étage inférieure, nous nous mîmes à genoux, prosternés la face contre le sol en disant en yoruba : **"MIMO ! MIMO ! MIMO SI OLUWA OOLORUN AWON OMO OGUN"**

VERSION ANGLAISE

"HOLY ! HOLY ! HOLY ! TO THE LORD GOD OF HOSTS"

VERSION FRANCAISE

"SAINT ! SAINT ! SAINT ! EST L'ETERNEL DIEU DES ARMEES"

La cloche sonnait trois fois et nous répondions aussi trois fois. C'est ainsi qu'après cet événement, la cloche fait partie des éléments de tous nos cultes ?

ORDRE CONCERNANT LES LOUANGES AUX QUATRES POINTS CARDINAUX

(7 FOIS ALLELUIA AUX 4 POINTS CARDINAUX)

86. Ceci fut révélé par l'intermédiaire de Joseph AWANGONU, BABA Martha. Il exposa sa révélation spirituelle en disant qu'il avait vu une Église sans murs ni toit mais curieusement, il y avait quatre entrées dans les quatre points cardinaux et pendant qu'une cloche sonnait, il vit des gens de toutes les races de la terre, accourir vers l'Église, vers l'Église, aux quatre points cardinaux de la terre.

En courant, ils chantaient (en yoruba) le Cantique suivant :

E YIN JESUS, E YIN JESUS
FUN'JO KEHIN TO SOKALE
E YIN JESUS, E YIN JESUS
FUN'JO KEHIN TO SOKALE
E YIN JESUS, E YIN JESUS
FUN'JO KEHIN TO SOKALE
E YIN JESUS, E YIN JESUS
FUN'JO KEHIN TO SOKALE

Plus la multitude de gens accourait vers l'Église, plus il y avait de la place pour les accueillir dans l'Église

CANTIQUE DE SUPPLICATION POUR LA MANIFESTATION DE LA PUISSANCE ET DE LA GLOIRE DIVINE

87. Le cantique suivant me fut révélé pendant que je voyageais à bord d'une pirogue, en pleine mer, entre IGBESU et le village où je revenais prier et où, par la puissance du CHRIST et sa grâce, je détruisis l'arbre qui était le foyer de la sorcellerie, en invoquant DIEU de détruire cela pour toujours.

DIEU m'exhaussa et l'arbre fut détruit par le feu pendant sept jours et sept nuits

Au moment où ma pirogue était sur le point d'accoster, j'entendis un Cantique que je semblais chanter avec d'autres, (inconnus et invisibles) comme suit (en yoruba) :

VERSION YORUBA

VERSION FRANCAISE

BABA A A

O PERE

NI WAKATI YI

EN CE MOMENT PRECIS

GBE ISE OWO O RE E GA A A REHAUSSE LES OEUVRES DE TES MAINS

KI GBOGBO AIYE LE MO POUR QUE LE MONDE SACHE QUE CELA VIENT DE TOI

NI RE LO RAN MI NISE EN VAIN! LE MONDE SE LIGUE CONTRE NOUS

LASAN A A L'AIYE E NGBE OGUN LE TEMPS EST ARRIVE OU LE MONDE TREMBLERA

WAKATI NA DE T'AIYE O WA RIRI SOUS LA SAINTE PUISSANCE DE JÉSUS

L'ABE AGBARA MIMO JESUS.

C'est un Cantique puissant, il ne doit jamais être chanté avec légèreté.

ORDRE CONCERNANT LE CULTES DU PREMIER JEUDI DU MOIS

88. Quant au culte du premier Jeudi du mois, culte en souvenir de la prière que notre SEIGNEUR JESUS CHRIST

CHRIST avait fait au jardin de GETHSEMANE, peu avant sa mort, il nous fut révélé par MAWUNYON, ainsi que le Cantique qui va suivre.

Ce cantique, le SEIGNEUR JESUS CHRIST, le chantait prosterné, la face contre terre, à GETHSEMANE, lorsqu'il demandait à ses Disciples de veiller et de prier avec lui ; dans ce Cantique, il cherchait à les attirer dans sa prière d'adoration du SEIGNEUR DIEU, ne sachant pas qu'ils s'étaient endormis :

VERSION EN LANGUE DES ANGES

VERSION FRANCAISE

YAH GOL LAH MARIH YAH NGA RIH YEH PROSTERNEZ VOUS DEVANT

YAH GOL LAH MARIH YEH LE SEIGNEUR ROI JE ME PROSTERNE DEVANT LUI

VERSION YORUBA

VERSION ANGLAISE

E FORIBALE FUN OBA OLUWA

BOW YE BEFORE THE LORD GOD

MO FORIBALE FUN

I BOW MYSELF BEFORE HIM

C'était le SEIGNEUR JESUS CHRIST qui parlait et ce fut l'unique Cantique qu'il chanta cette nuit là.

Comme il chantait et priait intensément, il se mit à suer (transpirer) si abondamment que les gouttes de sueur se mirent à ruisseler le long de son corps, comme du sang et une voix répondit à notre SEIGNEUR JESUS CHRIST à cette occasion, ainsi : " **JE T'AI GLORIFIER SUR LA TERRE ET DANS LE CIEL** ".

Nous chantons ce cantique dans l'Église du Christianisme Céleste, pendant le **PREMIER JEUDI DE CHAQUE MOIS**, en souvenir de cet événement et aussi à **PAQUES**, au culte de la **SAINTE CENE**, le **JEUDI SAINT** et le **VENDREDI SAINT**. Un autre Cantique chanté pour la même circonstance lui fut révélé quelque temps après, c'est le suivant :

VERSION EN LANGUE DES ANGES

HI RAH JAH MAH

JAH RIH BAH

HI RAH JAH MAH

VERSION FRANCAISE

O ! SAINT ESPRIT

COLOMBE DU CIEL

DESCENDS EN NOUS

VERSION YORUBA

EMI MIMO

ADABA ORUN

E SOKALE WA

REFLEXION HISTORIQUE

89. Il est intéressant de noter ce qui suit : bien que mon Père croyait fermement que ma naissance était une réponse de DIEU à ses prières, aucun d'entre nous (y compris mon père) n'avait le moindre soupçon que la nature du service de DIEU auquel j'allais être appelé, serait d'une aussi grande importance.

Rétrospectivement, les prédictions et les vœux de mon Père semblaient confirmer cet important avenir.

Au regard de tous ces signes, lorsque mon Père fut sur son lit de mort, il m'appela et pria ainsi (en yoruba) sur moi :

VERSION YORUBA

WA JOKO NINU OWO,

WA JOKO NINU OM,

VERSION FRANCAISE

TU SERAS ETABLI EN ARGENT

TU SERAS ETABLI EN ENFANTS

ENIA NI YIO MA SIN O

LES HOMMES SERONT A TON SEVICE.

VERSION ANGLAISE

YOU WILL BE ESTABLISHED IN MONEY

YOU WILL BE ESTABLISHED IN CHILDREN

MEN WILL SERVE YOU.

Ceci se révéla plus tard pour moi, non pas comme une simple prière mais comme une prophétie, parce que, particulièrement, à cette époque, je n'avais pas encore de progéniture.

RECONNAISSANCE OFFICIELLE OU LÉGALISATION DE L'ÉGLISE

90. L'Église à été dûment enregistrée sous l'ordonnance des domaines (succession Perpétuelle), chapitre 107, le 24 NOVEMBRE 1958. Le CERTIFICAT d'ENREGISTREMENT qui porte le numéro 489, à été signé par le Gouverneur Général de la fédération, en la personne SIR ROBERTSON, à l'époque.

UNE LÉGALISATION MIRACULEUSE

Il est important de relater les circonstances dans lesquelles la demande d'enregistrement sous l'ordonnance qui convenait avait été transmise au Gouverneur de 1958 et son enregistrement officiel pendant la période coloniale.

En principe, le Gouverneur n'était pas disposé à agréer notre demande, probablement parce qu'une Église spirituelle d'origine africaine, n'avait été reconnue officiellement jusque là.

les Églises du Nigeria qui avaient été reconnue officiellement à l'époque, étaient celles qui avaient leurs origines en Europe ou en Amérique.

Lorsque l'on rapporta au Prophète Pasteur Fondateur, l'attitude réticente des autorités, il fit remarquer qu'il n'y avait aucune raison de s'inquiéter parce que celui à qui appartient l'Église (c'est à dire notre SEIGNEUR JESUS CHRIST) allait lui-même se révéler au fonctionnaire concerné.

Quelques jours plus tard, le Prophète Pasteur Fondateur demanda à feu OWOAJE (guide) d'aller voir ou en était la demande d'officialisation.

Lorsqu'il se présenta, il eut l'agréable surprise de constater que le certificat d'enregistrement (Arrêté Ministériel ayant la valeur d'un décret, vu le rôle et les prérogatives d'un Gouverneur Colonial) signé et cacheté l'attendait depuis quelques jours.

Il fut aussi informé que le Gouverneur Général d'alors, SIR JAMES ROBERTSON, avait relaté un songe dans lequel un homme blanc de grande taille avec de longs cheveux séparés par une raie centrale, lui ordonnait de signer le certificat d'enregistrement (légalisation) de l'Église du Christianisme Céleste parce que cette Église était la sienne. le matin suivant, il signa le certificat. C'était le miracle de cette légalisation

L'EGLISE SOUS LE REGNE ABSOLU DU SAINT ESPRIT

91. Il est souligné ici et même noté que :

a)-LE NOM DE L'EGLISE

b)-LA DOCTRINE ET LES FORMES DU CULTE

c)-LES CANTIQUES CHANTÉS PENDANT LES DIFFERENTS CULTES

sont révélés par le SAINT ESPRIT qui atteste les promesses de notre SEIGNEUR JESUS CHRIST (voir jean 26 : 14 - 25) ainsi que tout ce dont je vous ai parlé.

NOM DE L'EGLISE

92. Le nom de "L'EGLISE DU CHRITANISME CELESTE", signifiant en anglais " CELESTIAL CHURCH OF CHRIST " a été révélé par le SAINT ESPRIT comme il a été établi dans la clause 3, à la page 2.

DOCTRINE ET FORME DU CULTE

93. *Il est révélé par le SAINT ESPRIT, les interdits suivants :*

1 - Il est formellement interdit aux membres de l'Église du Christianisme Céleste d'entreprendre ou de pratiquer toutes formes d'idolâtrie, de fétiches, magies, sorcelleries, charmes et autres.

2 - Il est formellement interdit aux membres de l'Église du Christianisme Céleste de fumer ou de priser la cigarette ou le tabac ou toutes d'herbe à fumer ou à priser.

3 - Il est formellement interdit aux membres de l'Église du Christianisme Céleste, la consommation de toute forme d'alcool, de vin ou toute boisson forte qui peut intoxiquer car l'odeur de toutes ces choses sont répugnantes à la présence du SAINT ESPRIT.

4 - Il est formellement interdit aux membres de l'Église du Christianisme Céleste, la consommation de porc ou de toute nourriture offerte en sacrifice aux idoles ou aux autres puissances des ténèbres.

5 - Il est formellement interdit aux membres de l'Église du Christianisme Céleste, de porter des habits rouges ou noirs, sauf pour des raisons professionnelles.

6 - Les Chrétiens Célestes ne doivent pas porter des chaussures lorsqu'ils sont en soutane, dans la paroisse ou dans ses environs immédiats.

7 - Il est interdit aux membres Célestes de sexe féminin et masculin, de s'asseoir côte à côte (sur un même banc ou d'un même côté) dans l'Église ou ses environs immédiats.

8 - Il est interdit aux membres Chrétiens Célestes de sexe féminin en période menstruelle, d'entrer dans l'enceinte des paroisses.

Elle n'y sera admise qu'après sept jours clôturés par un bain de sanctification le huitième jour, par le Chargé Paroissial, devant la Paroisse. Lorsque la menstruation s'étend au-delà de sept jours, deux jours bien comptés doivent être accordés après l'arrêt, avant la sanctification.

9 - Il est formellement interdit aux membres Célestes de sexe féminin, d'entrer dans l'aire de l'autel ou de conduire l'assemblée en prière.

10 - Dans l'Église du Christianisme Céleste, l'on utilisera uniquement des bougies blanches. Les bougies d'autres couleurs sont strictement interdites.

11- La fornication et l'adultère sont strictement interdites dans l'Église du Christianisme Céleste.

12 - SAINTE est L'ÉGLISE DU CHRISTIANISME CELESTE et tous ceux qui prient en son sein devront s'efforcer d'être propres (SAINTS) de corps et d'esprit.

FORMES DU CULTE

94. Toutes les formes d'adoration dans l'ÉGLISE du CHRISTIANISME CELESTE sont entièrement établies comme elles ont été révélées par le SAINT ESPRIT;

ceci comprend la disposition de l'autel et des sièges à l'intérieur y compris leur nombre.

Il est important de souligner ici que cette disposition eut lieu par l'intermédiaire d'une visionnaire qui, inspirée du SAINT ESPRIT, en fit la démonstration avec des oranges et cela se passa le VENDREDI 5 OCTOBRE 1947 DANS LA BROUSSE.

ORDRE DU CULTE

95. Il y a un ordre de culte établi dans l'ÉGLISE du CHRISTIANISME CELESTE pour les différentes occasions comme le mariage, les funérailles, la messe de requiem etc

CET ordre du culte, comme l'a révélé le SAINT ESPRIT, est strictement disponible au Siège Suprême de PORTO NOVO, au Siège National et Diocésain du NIGERIA à MAKOKO Lagos, et bien sur dans de nombreuses paroisses à travers le pays.

96. L'ordre du Culte, tel qu'il fut révélé, contient certains noms Saints qui précèdent habituellement la lecture des livres des psaumes. la signification de quelques-uns de ces Saints noms est donnée comme suit :

**EH YIBAH
DIEU MISÉRICORDIEUX**

OLUWA ALANU

**ELI YAH
ETERNEL DIEU**

OLUWA OLORUN

**ELI BAMAH YABAH
JEHOVAH, JESUS CHRIST, ST MICHEL**

OLUWA OMO EMI MICHAEL

**AGASHADUAL
DIEU ROI DE VICTOIRE**

OBA OLUSEGUN

**JEHOVAH JECHO HIRAMI
DIEU ROI DE BÉNÉDICTIONS**

OBA OLUBUKUN

ANNONCES ET PREDICATIONS

97. Les annonces pendant le culte, devront être faites par le Secrétaire Paroissial qui devra porter à la connaissance de l'assemblée, des sujets intéressant l'Église, la Paroisse et ses programmes en cours et à venir, en conformité avec la doctrine de l'Église et d'autres sujets d'annonce comme peuvent l'ordonner de temps en temps le Pasteur ou le Siège Diocésain.

98. La prédication, pendant le culte, sera faite par tout ancien (Devancier) de la paroisse désigné pour ce faire par le chargé paroissial (Représentant du pasteur dans la paroisse).

A cet effet, l'ancien de la paroisse (au garde de leader) devra observer strictement les directives suivantes :

a /- La prédication doit être inspirée du ou des textes de la Bible, désigné(s) ou programmé(s) ce jour là.

Le strict respect du texte Biblique doit toujours constituer un principe absolu.

b /- Il est formellement interdit toute référence aux publications de presse, à des articles de nature politique ou des articles en relation avec la politique gouvernemental ou des articles qui peuvent être interprétés comme hostiles ou désobligeants envers d'autres organisations, assemblées ou congrégations religieuses.

RITES ET SACREMENTS

99. Il y a un certain nombre de rites Saint ou de sacrements dans la forme d'adoration de l'Église du CHRISTIANISME CELESTE et qui sont d'une importance primordiale. Les Membres CELESTES doivent eux-mêmes saisir l'occasion de prendre part à ces rites et sacrements.

A- LE BAPTEME

Il se fait par immersion. Avant d'être accepté comme membre de l'Église du Christianisme Céleste, on doit être baptisé rebaptisé dans la croyance de l'Église du Christianisme Céleste au nom du SEIGNEUR JESUS CHRIST. cf: Actes 19:1-6.

B- LA SAINTE COMMUNION

L'important rite de la Sainte Cène (Sainte Communion) est généralement effectué tous les trois mois, aussi bien chaque Jeudi Saint que le jour de Noël sur la plage de Porto Novo.

Il peut aussi être célébré à des occasions spéciales comme le Mariage, les funérailles, la messe en souvenir des âmes défuntes etc ...

C- LAVEMENT ANNUEL DES PIEDS

Il est effectué le jeudi de la semaine (Semaine de la passion). C'est une commémoration de l'événement pendant lequel le SEIGNEUR JESUS CHRIST lava les pieds de ses disciples au cours du dernier souper (la Sainte Cène).

A cet effet, il est établi que les Représentants de chaque paroisse doivent se rassembler au Siège Diocésain, MAKOKO, le Samedi précédant le Dimanche des Rameaux.

Après un culte de courte durée, les Représentants Paroissiaux retournent dans leur paroisse respective le Dimanche (c'est à dire le Dimanche des Rameaux) et accompliront le lavement des pieds pour les membres de leurs paroisses respectives le Jeudi suivant (Jeudi saint). cf: Jean 13 : 5-9.

D- CONVOCATION ANNUELLE A PORTO NOVO VEILLE DE NOEL

Il est ordonné par le SAINT ESPRIT que tous les membres de l'Église du Christianisme Céleste, ou qu'ils se trouvent, seront convoqués pour Noël, au bord de la mer à Porto Novo, République du Bénin.

Ceci est en mémoire de la naissance de notre SEIGNEUR JESUS CHRIST, pendant le recensement décrété par l'Empereur César Auguste. cf: Luc 2 : 1.

E- ASSEMBLEE ANNUELLE DE PÂQUES A MAKOKO

C'est une assemblée de tous les membres de l'Église du Christianisme Céleste, Diocèse du Nigeria, à MAKOKO à partir du matin ou l'après midi du Vendredi Saint, jusqu'au Dimanche de PAQUE.

Trois cultes seront célébrés dans l'Église du Christianisme Céleste le vendredi Saint pour la célébration de l'anniversaire de l'arrestation, le procès, la condamnation, la crucifixion et l'enterrement de notre SEIGNEUR JESUS CHRIST. Ils auront lieu à 9heures du matin, 12H et 3H de l'après midi en heure locale.

Les Représentants de chaque Paroisse du Diocèse doivent assister au culte de 3H de l'après midi à MAKOKO et par la suite, prendre part au festin de fruits et d'eau vers 5H30' de l'après midi.

Les célébrations de ce jour seront considérées comme terminées après cela, à 6H de l'après midi environ.

Le jour suivant, Samedi, dans la soirée, il y aura une procession vers le cimetière, pour un culte sur place à minuit. N.B. pas dans le cimetière mais de l'autre côté de la chaussée, donc juste en face du cimetière. Cf : 2 PIERRE 4 :6 ; JEAN 5 :25 ; MATTHIEU 22 :31-32.

Enfin, le Dimanche matin, Dimanche de PAQUES, il y aura un grand culte de joie et de victoire dans la paroisse.

F- CULTE D'ACTION DE GRACE POUR LA FETE DES MOISSONS

Il est aussi établi que chaque paroisse de l'Église du Christianisme Céleste devra observer chaque année la Moisson, en célébrant un culte d'action de grâce, suivi des ventes de charité et de moissons. On la célébrera en deux parties.

L'une d'elle dénommée **FETE DES MOISSONS JUVENILLES** sera célébrée par toutes les paroisses, le premier Dimanche de Juin de chaque année ; quant à l'autre dénommée **FETE DES MOISSONS DES ADULTES ou GRANDE FETE DES MOISSONS**, elle sera célébrée à une date fixée par le Comité Paroissial.

En plus, les paroisses informeront et s'accorderont avec le Siège Diocésain à Lagos, sur leurs dates respectives ; étant toujours entendu qu'aucune Paroisse ne célébrera son culte d'action de grâce pour leur Fête des Moissons, le premier Dimanche d'Octobre qui est la date fixée pour la Fête des moissons au Siège Suprême de Porto Novo ou le premier Dimanche d' Août qui est le jour pour la célébration de la Fête des Moissons du Siège Diocésain, Makoko à Lagos.

G- SAINT JOUR DE MARIE

C'est en commémoration de l'apparition de la Sainte Vierge Marie au Pasteur Prophète Fondateur le 15ième jour de juillet 1977.

La signification de Sainte Marie dans la foi de l'Église du Christianisme Céleste remonte au premier jour de l'Église car le tout premier cantique spirituel qui fut donné à l'Église à travers l'une des premières visionnaires (Wolisata) fut le cantique suivant (cantique N°762 du livre des cantiques de l'Église du Christianisme Céleste ; page 33).

De façon significative, trente ans plus tard, le 15ième jour de Juillet 1977 ; le prophète Pasteur Fondateur, rempli du Saint Esprit, se vit entrain de monter un nombre de marches jusqu'à atteindre une surface pleine de feuilles mortes ou il vit une belle dame blanche, vêtue de la tête aux pieds, d'un habit bleu et se tenant comme si elle lui cachait quelque chose.

Alors le Prophète Pasteur Fondateur se trouva en train de descendre les marches, jusqu'à voir une Église d'ou un Révérend Père sortit et se prosterna plusieurs fois pour lui rendre hommage.

Puis, le Prophète Pasteur Fondateur se retrouva en train de remonter jusqu'à l'endroit ou il avait vu la belle dame qui cette foi là, lui fit voir ce qu'elle cachait auparavant, à s'avoir un bébé avec une couronne sur sa tête et elle dit en montrant le bébé :

YORUBA

JESU YI

EMI MIMO NI

OKAN MIMO NI

OBA IYE NI

ANGLAIS

THIS IS JESUS CHRIT

HE IS HOLY IN SPIRIT

HE IS HOLY IN MIND

HE IS LIFE EVERLASTING

**ENI BA FE SIN GBODO TONA TO MO REKETE. TELL PEOPLE THAT THOSE
WHO WOULD WORSHIP HIM MUST TREAD THE PATH OF SPIRITUAL CLEANLINESS.**

VERSION FRANCAISE

VOICI JESUS CHRIST

IL EST SAINT EN ESPRIT

IL EST SAINT EN AME

IL EST LA VIE ETERNELLE

DIS AUX GENS QUE CEUX QUI VOUDRONT L'ADORER

DOIVENT MARCHER SUR LE CHEMIN DE LA PURETE SPIRITUELLE.

A ce moment, le Prophète Pasteur Fondateur réalisa que la belle dame était SAINTE MARIE. Elle répéta l'injonction en chantant les paroles qu'elle avait déjà exprimées ci-dessus.

SOLFEGE

D:-S:-:-D:M:M:M:R:-:-:-

R:D:M:M:R:-:-:-

R:R:D:D:R:-:-:-

M:S:S:S:R:M:D:D:S:S:R:R:D:D:D:-:-:-

VERSION CHANTEE EN FRANCAIS

JESUS EST UN DIEU TRES SAINT

IL EST NOTRE ROI

C'EST LE ROI DE VIE

CELUI QUI VEUT L'ADORER DOIT LE FAIRE DANS LA SAINTETE.

Poursuivant ses propos, elle dit au Prophète Pasteur Fondateur qu'il ne devait pas être complexé ou intimidé par la couleur de sa peau, parce que la race n'avait aucune signification en matière de spiritualité. Et elle ajouta ce qui suit:

VERSION YORUBA

OKAN MIMO RE LA NWO TI A FI NGBE INU RE

VERSION ANGLAISE

IT IS BECAUSE OF YOU CLEAN MIND THAT WE DWELL IN YOU.

VERSION FRANCAISE

C'EST GRACE A TON AME PURE QUE NOUS NOUS APPUYONS SUR TOI.

Un an plus tard, après avoir relaté ces événements, le Prophète Pasteur Fondateur tomba malade et reçut par révélation spirituelle les injonctions selon lesquelles, une connaissance formelle sur SAINTE MARIE devait être accordée à l'Église du Christianisme Céleste, à travers la célébration, chaque année, du souvenir de cet événement.

Suite à cela, le Prophète Pasteur Fondateur décréta le premier vendredi du mois de juillet de chaque année, jour de SAINTE MARIE. Il sera célébré par un grand culte dans toutes les paroisses de l'Église du Christianisme Céleste dans le monde entier.

H- DES PUBLICATIONS ET ŒUVRES ECRITES DE L'ÉGLISE

100. Le Conseil Pastoral est responsable de toute forme de publications de l'Église du Christianisme Céleste. Ces publications concernent l'Évangile quotidien, les almanachs, les livres de cantiques, les calendriers, les Périodiques de l'Église et toute autre publication ayant trait à une activité quelconque de l'Église du Christianisme Céleste dans le monde entier.

ADHESION

101. Toutes les personnes qui désirent sincèrement en âme et conscience, être sauvées en acceptant JESUS CHRIST comme le FILS UNIQUE de DIEU et seul SEIGNEUR et SAUVEUR de l'HUMANITÉ et qui souhaiteraient l'adorer et le servir dans l'Église du Christianisme Céleste, en démontrant leur sens de conversion tout en adoptant les devoirs et les privilèges que comporte la communauté, sont les bienvenues en son sein.

102. Personne ne sera considéré comme Chrétien Céleste s'il n'a pas encore reçu le baptême, au nom de notre SEIGNEUR JESUS CHRIST, dans l'Église du Christianisme Céleste.

L'Église du Christianisme Céleste ne tient pas compte d'autres baptêmes reçus dans d'autres congrégations religieuses.

103. Un croyant désirant devenir membre de l'Église du Christianisme Céleste devra:

1- Renoncer d'appartenir à toutes sociétés secrètes ou fraternité etc. . .

2- Renoncer à l'adoration de toutes formes d'idoles, de fétiches ou de sorcellerie.

3- Refuser d'adorer satan et toutes ses œuvres et de suivre les féticheurs et de s'engager dans la magie en prenant part aux puissances des ténèbres.

4- Renoncer à tous les titres, toutes les positions ou associations qui sont directement ou indirectement en contradiction avec les injonctions ci-dessus (par exemple tout type de chefferie).

5- Déclarer qu'il sera Chrétien Céleste jusqu'à sa mort et qu'à sa mort, il devra être inhumé conformément à la doctrine et aux rites de l'Église du Christianisme Céleste.

6- Signer une déclaration d'adhésion renfermant tout ce qui est écrit ci-dessus. Tous les principes énoncés ci-dessus sont basés sur les Saintes Écritures de la BIBLE, Exode : 20: 3 " Tu n'auras pas d'autre dieu devant ma face".

104. Les Chrétiens Célestes sont libres d'utiliser à l'Église comme à l'extérieur de celle-ci, des titres et/ou des appellations en relation avec leur rang dans l'Église.

En outre, les Chrétiens Célestes peuvent se servir, en dehors de l'Église, des titres et/ou les appellations en relation avec leur dénomination professionnelles (par exemple : Ingénieur..., Archevêque..., Docteur..., Brigadier..., Capitaine..., Commandant etc...) et leur genre (par exemple Madame..., Mademoiselle etc...).

105. Les nouveaux adhérents devront normalement, avant leur admission comme fidèles de l'Église, être soumis à la sanctification par un bain avec un seau d'eau et une bougie, afin d'éviter l'impureté dans l'Église. La prière de sanctification sera faite par le Chargé Paroissial (Représentant du Pasteur dans la Paroisse) ou par un devancier qu'il aura désigné.

DE LA SOLENNITÉ DES CULTES

106. Pendant les différents cultes, la plus grande solennité et attention doivent être observés scrupuleusement par les participants. Toute attitude tendant à troubler cette solennité par exemple la bavardage en aparté ou se passer des objets ou de l'argent, doit être bannis.

DES STRUCTURES DE L'ÉGLISE

107. L'Église du Christianisme Céleste est une et indivisible. Dans le cadre de son organisation structurelle, les termes suivants, partout où ils seront utilisés et chaque fois qu'ils se rencontreront dans cette Constitution seront considérés comme ayant la signification qui leur est assignée ci-après.

A- LE SIÈGE INTERNATIONAL : L'Église du Christianisme Céleste est Mondiale.

Tandis que le Siège Suprême se trouve à Porto Novo, République du Bénin, qui est aussi son lieu de naissance. Le Siège International de l'Église du Christianisme Céleste Mondiale se trouve à Mission House, Ketu, État ou Province de Lagos, Nigeria.

B- DU DIOCÈSE : Un Diocèse se réfère à toute l'Église à l'intérieur du Nigeria, avec son Siège National ou Diocésain situé 12-15 Church Street, Makoko, Yaba, État de Lagos.

Il comprend aussi pour le moment, les Paroisses se trouvant à l'extérieur du Nigeria (par exemple celles des États Unis d'Amérique, du Royaume Uni, d'Europe Occidentale etc...) qui sont administrées du Nigeria.

C- DU DISTRICT : Un District se réfère à un regroupement d'un nombre limité de Paroisses, au sein du Diocèse, administré par des Représentants du Pasteur au rang d'Assistant Évangéliste et au dessus.

Les Assistants Évangélistes (ou de rang supérieur) devront normalement être basés sur une paroisse d'où ils administreront à ces groupes paroissiaux, sous leur autorité, les rites et sacrements qui peuvent être administrés uniquement par ceux qui sont Assistants Évangélistes ou de rang supérieur.

D- DE LA PAROISSE : C'est une congrégation (Assemblée) individuelle à l'intérieur du Diocèse.

Par exemple nous avons:

LA PAROISSE DE BADAGRY
LA PAROISSE DE YEMETU
LA PAROISSE D'OKE-ADO
LA PAROISSE D'HARTON STREET, etc...

LE PASTEUR

108. Le Pasteur est l'ultime Chef Spirituel de l'Église du Christianisme Céleste dans le monde entier, pour toutes matières concernant la vie de l'Église, que ce soit la planification, l'organisation, les règles doctrinales et la promotion de l'éducation, la législation et la discipline ; nonobstant les dispositions de cette Constitution.

109. L'Église du Christianisme Céleste Mondiale aura un seul Chef qui sera appelé "LE PASTEUR". Cf : (JEAN 10 :14-16).

110. Dans l'histoire de l'Église du Christianisme Céleste, il ne peut y avoir qu'un seul Prophète Pasteur Fondateur. L'usage de ce titre est exclusivement réservé au seul et unique Fondateur de l'Église, le Prophète Pasteur Révérend Samuel Bilehou Joseph Oschoffa.

Tout autre Chef de l'Église, dans l'avenir, sera appelé : "PASTEUR".

SUCCESSION AU POSTE DE PASTEUR

111. Attendu que le Prophète Pasteur Fondateur de l'Église du Christianisme Céleste à proclamé publiquement que par inspiration divine, il lui a été révélé ce qui concerne le mode de désignation ou de sélection d'un successeur au poste de Pasteur et Chef Spirituel Mondial de l'Église du Christianisme Céleste; il est fermement établi que :

Le Successeur au poste de Pasteur et Chef Spirituel Mondial de l'Église du Christianisme Céleste peut être de n'importe quel rang dans la hiérarchie de l'Église et devra , au moment choisi par Dieu pour le révélé à celui qui occupera alors le poste de Pasteur, être nommé et proclamé comme successeur.

En accédant après la transition de son prédécesseur, à ce poste, le nouveau Pasteur devra occuper le fauteuil du Pasteur se trouvant à l'Autel.

ADMINISTRATION DE L'ÉGLISE ET FONCTIONNAIRES DE L'ÉGLISE

112. Il y aura un Représentant du Pasteur dans chaque Paroisse ; c'est à dire un ancien, un doyen ou un devancier d'un haut grade qui accomplira tous les devoirs et charges d'Évangéliste de Tutelle ou de Chargé Paroissial, au sein d'une Paroisse donnée, sous les dispositions de cette Constitution.

113. Les Représentants du Pasteur, ou Chargés Paroissiaux, auront tous les privilèges de faire un rapport direct en toute matière, au Pasteur.

114. En l'absence du Pasteur, un Représentant du Pasteur au rang de Chargé Paroissial ou Évangéliste de Tutelle peut cependant, faire un rapport au Chef de Diocèse qui, lui, à son tour, transmettra le dit rapport au Pasteur, au moment opportun.

DE LA DÉSIGNATION DES REPRÉSENTANTS DU PASTEUR (HEBREUX 5 :1-6)

115. La désignation du Représentant du Pasteur, dans une paroisse, sera faite par le Pasteur en consultation avec le Chef de Diocèse. A titre exceptionnel, le Pasteur peut directement procéder à la désignation de son Représentant dans une Paroisse et en informer le Chef de Diocèse après.

116. Le Représentant du Pasteur, dans une Paroisse, une fois désigné conformément aux dispositions de cette Constitution, prêtera serment en présence du Pasteur et des devanciers présents pour la circonstance. Le libellé de ce serment est le suivant :

De suivre et de servir uniquement notre Seigneur et Sauveur Jésus Christ seul.

D'engagement total de communiquer la doctrine et les enseignements de notre Seigneur et Sauveur Jésus Christ, basé sur la Bible.

D'observer strictement les règles et la Doctrine de l'Église.

D'accomplir ses devoirs, étant libre de toute charge que ce soit (MATTHIEU 10 :8).

117. Il recevra du Pasteur une lettre de créance, l'accréditant à son nouveau poste d'affectation, comme preuve de sa nomination.

118. Chaque fois que le Représentant du Pasteur changera de Paroisse ou de circonscription, il rendra sa précédente lettre de créance au Pasteur, afin d'en recevoir une nouvelle, de lui, qui l'accrédite dans la nouvelle Paroisse ou la nouvelle circonscription.

119. Toute personne qui s'établira unilatéralement comme Représentant du Pasteur ou Chargé Paroissial, et qui dirigera une Paroisse sans avoir obtenu une lettre de créance, du Pasteur, l'accréditant comme Responsable de Paroisse, n'a aucune autorité sur celle-ci et il se rendra lui-même sujet à une sanction disciplinaire appropriée en conséquence.

120. Les procédures de désignation d'un Représentant du Pasteur, à quelque degré que ce soit ou à n'importe quel niveau hiérarchique et les amendements à ces procédures, autant que ce sera nécessaire de temps en temps, seront l'objet d'une déclaration de l'Église qui en en référera à un ordre Pastoral.

DU COMITÉ PAROISSIAL

121. Le Comité Paroissial constitue le Gouvernement Local (ou la Municipalité) de la Paroisse et a le pouvoir de délibérer pour la bonne marche de la Paroisse. Il est sous la tutelle des Comités des Provinces, des Districts et des Zones, lesquels sont sous la tutelle du Comité Général qui, lui, est à son tour subordonné au Comité Suprême avec Siège à Porto Novo, République du Bénin.

122. Le Comité Paroissial aura le pouvoir d'appliquer des mesures disciplinaires dans les cas mineurs affectant sa Paroisse.

Le Comité Paroissial n'aura pas le pouvoir de suspendre ou d'exclure un membre de l'Église ou de sa Paroisse, quelque soient les circonstances.

Le Comité Paroissial, devant certaines circonstances, peut requérir une action disciplinaire plus sévère, en faisant une recommandation au Comité Général dont la fonction ou le rôle est d'enquêter, d'arbitrer, de concilier et de prendre par conséquent, des mesures appropriées.

123. Nonobstant les dispositions de la clause ou de l'article 122 ci-dessus, le Pasteur peut, de son propre chef ou après consultation du Conseil d'administration, prendre des mesures appropriées qui s'imposent.

124. Les pleines dispositions de cette Constitution en matière de Discipline sont traités dans les clauses ou articles 165 et 170 ci-dessous.

125. Chaque Paroisse doit avoir un Comité Paroissial tiré issu de ses membres et qui sera responsable des affaires quotidiennes de la Paroisse.

Le Comité Paroissial sera élu et composé de trente trois membres (33 membres) comme suit :

Un Président et deux Vice Présidents
Un Secrétaire Général et deux Adjoints
Un Trésorier Général et Deux Adjoints
Six Conseillers Hommes
Six Conseillères Femmes
Six Hommes Membres
Six Femmes Membres

Cependant, conformément au pouvoir discrétionnaire dont il est échu, le Pasteur peut approuver un Comité Paroissial restreint, c'est à dire, un Comité Paroissial n'atteignant pas 33 Membres dans sa composition.

126. Lorsqu'un Comité Paroissial ne fonctionne ou n'œuvre pas en faveur des meilleurs intérêts de la Paroisse, le Pasteur procédera à la dissolution de celui-ci et ordonnera l'élection d'un autre Comité Paroissial.

DU COMITÉ GÉNÉRAL

127. Le Comité Général sera la première instance responsable à laquelle toutes les Paroisses et les Comités Paroissiaux, Provinciaux, de Districts et de Zones auront recours par des rapports r, pour des problèmes ne relevant pas de leur compétence.

Il accomplira ses fonctions sous l'autorité Supérieure du Conseil Pastoral, qui, lui, est sous l'ultime autorité du Pasteur.

128. Le Comité Général délibère sur tous les problèmes qui leur seront soumis, sur rapport par les Comité Paroissiaux et généralement sur tous les problèmes concernant la bonne marche de l'Église, du Diocèse ou des Paroisses ; y compris le maintien et l'interprétation de la doctrine de l'Église du Christianisme Céleste, la formation et la sauvegarde de la loi de l'Église du Christianisme Céleste, l'ordonnancement de toute la vie de l'Église du Christianisme Céleste et le maintien de la discipline.

DE LA COMPOSITION DU COMITÉ GÉNÉRAL

129. Le Comité Général, en session représentative, sera composé comme suit :

Le Pasteur (qui sera Président Permanent)

Le Chef de Diocèse et son Adjoint (assermentés, déchaussés et accrédités par le Pasteur)

Les Membres du Conseil d'Administration.

Tous les Évangélistes de tous les degrés dans le Diocèse.

Ceux-ci constituent les Représentants du Comité Directeur National au sein de la Paroisse.

Le Représentant du Pasteur dans la Paroisse, c'est à dire le Chargé Paroissial assermenté et accrédité par le Pasteur.

Le Président du Comité Paroissial

Le Secrétaire Général du Comité Paroissial

Le Trésorier Général du Comité Paroissial

Deux autres Membres désignés par la Paroisse dont un Homme et une Femme et

Tous les autres Membres que le Pasteur ou le Représentant du Pasteur Membre du Conseil Pastoral accrédité peut nommer de temps en temps.

DU BUREAU EXÉCUTIF DU COMITÉ GÉNÉRAL

130. Le Bureau du Comité Général sera composé comme suit :

Un Président (Le Pasteur ou celui qu'il aura désigné).

Le Secrétaire Général du Comité Général

Les deux Secrétaires Généraux Adjoints du Comité

Le Trésorier Général du Comité

Les deux Trésoriers Généraux Adjoints du Comité et

Tous les autres Responsables que le Comité, peut désigner de temps en temps.

DU SECRÉTAIRE GÉNÉRAL DU COMITÉ GÉNÉRAL

131. Le Secrétaire Général du Comité Général sera élu parmi les membres par vote majoritaire.

132. Il sera élu à la première session du Comité Général à laquelle il devra, bien sûr, prendre part.

133. Le Secrétaire Général du Comité Général restera en fonction pour une durée de deux ans et sera rééligible par la suite, pour une durée de deux ans.

134. Il sera Responsable ou il aura pour tâche la rédaction des procès-verbaux. Il devra suivre l'exécution de toutes les décisions du Comité Général.

135. En cas d'absence, conformément aux dispositions de l'article 131 le Comité Général pourra désigner un des Membres pour exercer, circonstanciellement, les fonctions de Secrétaire Général, comme cela est requis pour l'exécution conforme et appropriée de sa mission, selon ses besoins.

DU TRÉSORIER GÉNÉRAL DU COMITÉ GÉNÉRAL

136. Le Trésorier Général du Comité Général sera élu par les Membres du Comité Général, à un vote majoritaire.

Le Trésorier Général restera en fonction pour une période de deux ans (2 ans) et sera rééligible pour la même durée.

Il devra :

Collecter et gérer les fonds du Comité Général, selon les instructions que celui-ci lui donnera ; Accomplir toutes les autres fonctions concernant les finances, toujours selon les instructions périodiques du Comité Général.

137. En cas d'absence, le Comité Général pourra désigner un des Membres pour exercer, circonstanciellement, les fonctions de Trésorier Général, comme cela est requis pour l'exécution conforme et appropriée de sa mission, selon ses besoins.

DES RÉUNIONS DU COMITÉ GÉNÉRAL

138. Le Comité Général se réunira à la date et au lieu fixé à la réunion précédente ou comme prévu par les procédures réglementaires ; à condition que :

Si la dernière réunion du Comité Général n'avait pas fixé une date et un lieu ou pour toute autre raison, il devient impossible de se réunir à la date et au lieu fixé, le Pasteur fixera une date et un lieu pour la tenue de la réunion du Comité Général. En outre, en cas d'urgence, le Pasteur peut, s'il le juge nécessaire, convoquer une réunion extraordinaire du Comité Général, à la date et au lieu, ainsi qu'au délais de notification raisonnable qui conviendront de son avis.

139. Il est attendu que si le Pasteur est absent d'une réunion de la session Représentative, le Chef de Diocèse ou le Chef de Diocèse Adjoint présidera ou, en son absence, tout Membre désigné par le Pasteur.

Dans toutes les réunions du Comité Général où le Pasteur est absent, les décisions proposées seront toujours soumises à la notification du Pasteur.

DE LA QUALIFICATION PAR DÉFAUT ET DES AUTRES IRRÉGULARITÉS

140. Tout défaut découvert ultérieurement dans la qualification ou la désignation d'une personne censée être Membre actif du Comité Général ou l'absence à une réunion du Comité Général, d'une personne, ou d'une classe de personnes, ou une vacance de poste ou l'oubli de convocation en bonne et due forme d'une personne, ou toute autre irrégularité similaire, n'affectera pas la validité d'un vote ou une mesure prise à une réunion du Comité Général et ses actes seront aussi valables que si la réunion s'était normalement déroulée avec tous les Membres au complet.

La validation de toute mesure ou décision restant toujours soumise à la ratification Pastorale.

DES AVIS, DES ORDRES DU JOUR ET DES PROCÈS VERBAUX

141. Tous les problèmes qui feront l'objet d'une réunion du Comité Général seront communiqués aux Membres du Comité, conformément aux procédures réglementaires.

- a)- L'ordre du jour des réunions du Comité Général sera préparé conformément aux procédures réglementaires.
- b)- Il y aura un registre de procès verbaux dans lequel seront enregistrés toutes les questions traitées au cours de différentes réunions du Comité Général; et les copies des procès verbaux seront transmises selon les procédures réglementaires.
- c)- Le contenu du registre des procès verbaux sera lu et exposé au Comité Général puis vérifié et corrigé selon les procédures réglementaires.
- d)- Les actes du Comité Général seront publiés selon les procédures réglementaires.
- e)- Tout défaut dans les procédures définies à l'article 141 alinéas 1 et 2, n'annulera pas, par lui même, les délibérations et les décisions adoptées au cours des réunions, à condition que ces décisions soient ratifiées par le Pasteur.

DES PROCÉDURES RÉGLEMENTAIRES

142. Selon les dispositions de cette Constitution, le Pasteur ou le Conseil Pastoral pourront prévoir par les procédures réglementaires, toutes les questions qui concernent l'Église et ses fonctions.

Ces procédures prendront effet immédiatement et seront strictement suivies par tous les Chrétiens Célestes, tous les Diocèses et toutes les Paroisses.

DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

143. Il y aura un Corps d'Administrateur pour l'Église du Christianisme Céleste, Diocèse du Nigeria, qui sera connu comme Conseil d'Administration de l'Église du Christianisme Céleste, Diocèse du Nigeria, nommé ci après : Le Conseil.

144. Les Membres du Conseil seront nommés par écrit, à la seule discrétion du Pasteur et resteront en fonction, tant que leur nomination ne sera pas révoquée par écrit par le Pasteur.

145. Les premiers Administrateurs de l'Église sous la Constitution sont les suivants :

SAMSON OLATUNDE BANJO
OLUREMI OLUSAGA OGUNLESI
JOSIAH KAYODE OWODUNNI
OLAYINKA AFOLABI ADEFESO
SAMUEL OLATUNJI AJANLEKOKO
ALEXANDER ABIODUN BADA
SAMUEL BILEHOU JOSEPH OSCHOFFA.

Les devanciers non consacrés faisant parti du Conseil d'Administration ont rang d'Évangéliste, lorsqu'ils siègent.

DU ROLE ET DES ATTRIBUTIONS DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

146. Le Conseil d'Administration sera, tant que la loi le permet, investi des pouvoirs suivants :

Gardien de toute propriété foncière et de tout bâtiment et immeuble de n'importe quelle description ou mode d'occupation de toute institution de tout établissement scolaire désigné comme patrimoine de l'Église du Christianisme Céleste, situé dans le Diocèse.

Gardien de tout autre bien, mobilier ou immobilier qui n'est pas mentionné ici et qui pourrait appartenir à l'Église du Christianisme Céleste ou à une de ses organisations ou institutions citées ci-dessus, pourvu que ces biens soient la propriété légale du Diocèse.

Il est la seule autorité qui représente l'Église du Christianisme Céleste (Diocèse du Nigeria) en toute matière de relation entre l'Église d'une part et d'autres organisations et Communautés Religieuses d'autres part.

Rempli les fonctions de nature consultative, investigatrice, législative et exécutive que le Pasteur ou le Représentant Pastoral Membre du Conseil Pastoral lui demandera d'exercer périodiquement, en toute matière concernant l'Église.

147. Le Conseil aura le pouvoir d'exiger de temps à autre, du Comité Directeur National ou de tout autre Comité ad-hoc, de tous les responsables concernés par la gestion ou l'administration d'un bien de l'Église du Christianisme Céleste, toute information ou tout rapport dont il aura besoin, en vertu de cette Constitution, tout acte de loi ou une autre disposition faisant autorité.

148. Le Conseil aura le pouvoir d'exiger du Comité Directeur National, des Trésoriers Généraux de tous les autres Comités, Sous Comités et de toutes autres institutions, voir tout autre Responsable concerné par l'Administration et/ou la gestion des fonds de l'Église du Christianisme Céleste, des informations dont il aura périodiquement besoin, même en matière d'organisation générale.

Le Conseil peut, s'il le désire ou s'il est nécessaire, ordonner une enquête ou un audit sur la gestion financière et comptable d'un Comité, Sous Comité ou de toute autre organisation ou institution de l'Église du Christianisme Céleste.

149. Le Conseil peut périodiquement donner des directives pour un important investissement précis, s'il le juge nécessaire, en fonction des fonds des Comités, Sous Comités et autres Organisations ou Organisme de l'Église du Christianisme Céleste.

Les directives financières du Conseil auront toujours un effet de loi.

150. Le Conseil aura l'autorité nécessaire pour négocier et donner des directives nécessaires et convenables en matière de gestion, conformément aux dispositions portant propriété de l'Église, à l'article 146.

DES RÉUNIONS DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

151. Le Conseil se réunira à la date et au lieu que déterminera le Pasteur qui seul a l'autorité de convoquer une réunion du Conseil.

152. En l'absence du Pasteur; ou s'il n'est pas disponible et qu'il devienne nécessaire et impératif de tenir une réunion du Conseil, le Chef de Diocèse (chaque fois que la nécessité l'exigera, en accord avec le Pasteur peut entreprendre la convocation d'une réunion par le Secrétaire du Conseil, conformément à l'article 154, alinéa 3 et 4 ci-dessous.

153. Face à une contingence définie par l'article 152, une telle réunion est considérée comme une urgence impérative et les décisions issues de celles-ci ne seront valables qu'après une ratification du Pasteur.

DES ATTRIBUTIONS, DU SECRÉTARIAT GÉNÉRAL ET DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

154. Le Conseil désignera un Secrétaire parmi ses membres.

Le Secrétaire du Conseil sera, en vertu de cette Constitution, investi des pouvoirs suivants :

Il restera en fonction jusqu'à ce que le Conseil en décide autrement ;

Il agira en tant que Secrétaire, toutes les fois que le Conseil tiendra une réunion dans l'exercice de ses diverses fonctions que lui confèrent cette Constitution,

Transmettra les convocations de chaque réunion du Conseil et en assurera la validité, en prenant soin qu'elles soient dûment signées par le Pasteur ou le Représentant Pastoral Membre du Conseil Pastoral.

L'ordre du jour des réunions du Conseil sera préparé par le Secrétaire Général du Conseil, après avoir dûment consulté le Pasteur.

Au cas où le Secrétaire Général du Conseil serait absent ou indisponible, le Pasteur pourra ordonner à un autre Membre du Conseil de faire office de Secrétaire du Conseil et celui-ci transmettra les convocations des réunions du Conseil conformément au présent article 154, aux alinéas 3 et 4 ci-dessus.

En l'absence du Secrétaire du Conseil, le Conseil désignera l'un de ses Membres pour le remplacer lors d'une réunion périodique ou spécifique.

Il assumera toutes les autres fonctions que lui assignera le Conseil.

DES ATTRIBUTIONS DU TRÉSORIER GÉNÉRAL DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

155. Le Conseil désignera un Trésorier Général parmi ses membres.

Le Trésorier Général sera, en vertu de cette Constitution, investi des pouvoirs suivants :

Il restera en fonction jusqu'à ce que le Conseil en décide autrement.

Il collectera et gèrera les fonds du Conseil, selon les directives données par le Conseil.

Sous l'autorité du Conseil, il accomplira les devoirs concernant tous les aspects de la propriété et de la gestion financière de l'Église du Christianisme Céleste, Diocèse du Gabon, selon les procédures consultatives, investigatrices et exécutives qu'ordonne le Conseil ;

Il accomplira tous les devoirs que le Conseil lui ordonnera périodiquement ;

A son absence, le Conseil ordonnera à l'un de ses membres de le remplacer comme assistant.

DU CONSEIL PASTORAL

156. L'ensemble des rouages de la Haute direction de l'Église du Christianisme Céleste, Diocèse du Nigeria et la direction de ses affaires sera sous la responsabilité du Conseil Pastoral (nommé ci-dessous : 'Le Conseil') qui est l'autorité ultime du Pasteur.

DES FONCTIONS DU CONSEIL PASTORAL

158. Le Conseil Pastoral, sous l'autorité du Pasteur, constitué conformément à cette Constitution, aura le pouvoir de décider en dernier ressort sur tous les problèmes de l'Église en général et les Diocèses en particulier; y compris :

La sauvegarde de la Constitution de l'Église du Christianisme Céleste, Diocèse du Nigeria;

L'amendement et l'interprétation de la Constitution Internationale de l'Église du Christianisme Céleste, son application et son observation stricte ;

La sauvegarde des lois et des règles de l'Église du Christianisme Céleste ;

Le maintien et l'interprétation de la doctrine de l'Église ;

La publication de l'Évangile quotidien, des almanachs, des livres de cantiques, des calendriers, des périodiques de l'Église et de toute autre publication de l'Église.

DES RÉUNIONS DU CONSEIL PASTORAL

159. Le Conseil Pastoral se réunira à la date et au lieu que déterminera le Pasteur qui est la seule autorité, habilité à convoquer une réunion du Conseil Pastoral.

160. En l'absence du Pasteur ou s'il n'est pas disponible, et qu'il y ait une impérieuse nécessité de convoquer une réunion du Conseil Pastoral, le Chef de Diocèse (chaque fois que cela est possible, avec le consentement du Pasteur) peut entreprendre de convoquer une réunion par le Secrétaire Général du Conseil Pastoral, conformément à l'article 162, alinéa 2 et 4 ci-dessus.

161. Selon les circonstances exposées dans l'article 160, une telle réunion est considérée comme une impérative urgence et les décisions prises au cours d'une réunion à caractère urgent. Ne sont valables qu'après ratification du Pasteur.

DES ATRIBUTIONS DU SECRÉTAIRE GÉNÉRAL DU CONSEIL PASTORAL

162. Le Conseil désignera un Secrétaire Général parmi ses membres.

Le Secrétaire du Conseil Pastoral sera, en vertu de cette Constitution, investi des pouvoirs suivants :

Il restera en fonction jusqu'à ce que le Conseil en décide autrement ;

Il agira en tant que Secrétaire, toutes les fois que le Conseil Pastoral tiendra une réunion, dans l'exercice des diverses fonctions que lui confère cette Constitution ;

Il transmettra les convocations des réunions du Conseil Pastoral, après qu'elles aient été signées par le Pasteur ;

L'ordre du jour sera préparé par le Secrétaire Général, après en avoir débattu avec le Pasteur qui statuera en dernier ressort ;

En l'absence du Secrétaire Général, le Conseil Pastoral peut désigner un de ses membres de le remplacer temporairement, pour des situations spécifiques ;

Au cas où le Secrétaire Général du Conseil Pastoral sera absent ou indisponible, le Pasteur pourra ordonner à un autre membre de le remplacer et d'exercer selon l'article 162, alinéa 3 et 4 ci-dessus ;

Il assumera toutes autres fonctions que lui assignera le Conseil Pastoral.

DES ATTRIBUTIONS DU TRÉSORIER GÉNÉRAL DU CONSEIL PASTORAL

163. Le Conseil Pastoral désignera un Trésorier Général parmi ses membres.

Le Trésorier Général sera, en vertu de cette Constitution, investi des pouvoirs suivants :

Il restera en fonction jusqu'à ce que le Conseil Pastoral en décide autrement ;

Il collectera et gèrera les fonds du Conseil Pastoral, selon les directives du Conseil ;

Sous l'autorité du Conseil Pastoral, il accomplira son devoir concernant la gestion financière de l'Église du Christianisme Céleste mondiale, selon les instructions périodiques du Conseil Pastoral ;

Il tiendra à jour, les livres et comptes appropriés des finances de l'Église ;

Il accomplira tous autres devoirs que le Conseil Pastoral ordonnera périodiquement ;

En cas d'absence, le Conseil Pastoral ordonnera à l'un de ses membres de le remplacer comme assistant.

DE L'ÉTABLISSEMENT DES NOUVELLES PAROISSES

164. Les Chrétiens Célestes qui pour une quelconque raison que ce soit, veulent implanter ou établir une nouvelle paroisse, ils devront en tout premier lieu, obtenir par écrit, l'approbation du Pasteur qui est la seule et ultime autorité pour autoriser l'implantation ou l'établissement d'une nouvelle paroisse. EXODE 25 :8-9.

165. En l'absence du Pasteur, le Chef de Diocèse peut donner son accord, sous réserve d'une ratification du Pasteur.

166. La présentation d'une preuve d'acquisition du terrain (c'est à dire un titre foncier au nom de l'Église du Christianisme Céleste) sera la condition préalable à toute autorisation d'implantation ou d'établissement d'une nouvelle paroisse.

167. L'original du titre foncier, dans le cas d'un terrain acheté pour l'Église ou un acte de cession à l'Église, dans le cas d'un terrain donné en cadeau à l'Église, devra être remis au Conseil d'Administration qui, lui, fera le nécessaire pour le garder en lieu sûr.

168. Il sera du devoir du Conseil d'administration, de mener des enquêtes appropriées et exhaustives, quant à l'authenticité du titre foncier, avant de l'accepter.

169. Les Paroisses en gestation devront s'assurer cependant qu'un soin approprié est pris, en ce qui concerne la vérification de la validité des droits des vendeurs ou donateurs, sur les parcelles sur lesquelles elles se proposent de construire les bâtiments de la nouvelle paroisse de l'Église.

DE LA DISCIPLINE

170. Le Comité Paroissial de chaque paroisse aura les pleins pouvoirs d'appliquer des mesures disciplinaires dans les cas mineurs qui affectent la paroisse.

Chaque fois qu'il deviendra nécessaire d'appliquer une mesure disciplinaire plus sévère, le Comité Paroissial aura recours :

Au Pasteur

Au Chef de Diocèse ou, à son absence, son Adjoint

L'action disciplinaire à entreprendre, tout en dépendant de la gravité de la faute commise et de la culpabilité prouvée, sera dans ces circonstances toujours soumise à la ratification Pastorale.

DE L'INTÉGRATION D'ÉGLISES D'AUTRES DÉNOMINATIONS

171. L'intégration d'Églises Chrétiennes d'autres dénominations, dans l'Église du Christianisme Céleste, se fera uniquement par le Pasteur.

172. Les Église d'autres dénominations qui souhaiteront devenir Chrétiennes Céleste, devront adresser une demande d'intégration au Pasteur, par l'intermédiaire ou sous couvert du Conseil d'Administration, Dans cette demande, elles devront signifier leur renoncement à leur ancienne doctrine et aux règles de leurs anciennes Église tout en déclarant leur pleine adhésion à la doctrine et aux règles de l'Église du Christianisme Céleste, y compris cette Constitution.

173. Le Pasteur peut, s'il le désire, ordonner une enquête complète sur une Église qui souhaite devenir Chrétienne Céleste. Après cette enquête, un rapport sera transmis au Pasteur par l'intermédiaire ou sous couvert du Conseil d'Administration.

174. Après avis favorable, l'Église qui aura été enregistrée, devra avant sa fusion avec l'Église du Christianisme Céleste, remettre son certificat d'enregistrement et d'intégration, au Conseil d'Administration qui est seul, chargé de cette procédure.

175. Dans tous les cas, enregistrées ou non, les Églises voulant intégrer l'Église du Christianisme Céleste, devront remettre au Conseil d'Administration, toute propriété foncière et tout immeuble, quel qu'en soit la description ou le mode d'occupation, leur appartement. Ceux-ci seront sous la responsabilité du Conseil d'Administration.

176. Le Pasteur peut, après avoir dûment considéré les faits, décréter sous sa seule responsabilité et par sa seule autorité, ce qui suit :

Rejeter carrément la demande d'intégration et de fusion

Approuver la fusion avec ou sans modification d'une ou de toutes les dispositions établies ci-dessus ;

Si la décision du Pasteur est conforme à l'article 174 ci-dessus, le Pasteur peut :

Ordonner la fermeture de cette Église qui consent à fusionner avec l'Église du Christianisme Céleste et à répartir ses membres à travers ou dans d'autres paroisses voisines, établies par l'Église du Christianisme Céleste ;

Autoriser à cette Église de demeurer et de fonctionner en tant que Paroisse Chrétienne Céleste, selon les dispositions de cette Constitution ;

Dans les cas prévus dans la clause ou l'article 176, alinéa (b) ci-dessus, les procédures à adopter sont les suivantes :

Le Baptême en cas de nécessité (ACTES 19 :1-6)

Modification de la structure du bâtiment de l'Église, si nécessaire ;

Consécration et sanctification, si nécessaire, du bâtiment de l'Église ;

Désignation d'un Représentant du Pasteur c'est à dire un Chargé Paroissial assermenté, déchaussé et accrédité par le Pasteur.

DE L'ARCHITECTURE DES BÂTIMENTS DE L'ÉGLISE

177. Conformément à la révélation du Saint Esprit, l'architecture et l'emplacement de l'autel dans les paroisses de l'Église du Christianisme Céleste, doivent être rectangulaires et faire face à l'EST.

L'autel devra être séparé de la nef, par une rampe s'étendant sur toute la largeur de la paroisse.

178. L'autel intérieur (Grand autel sur lequel se trouve ou repose le Chandelier à sept branches) sera limité par une rampe basse avec une seule entrée au centre.

La disposition des fauteuils dans l'autel intérieur, en dehors de la table et du Saint autel, comprendra le fauteuil du Prophète Pasteur Fondateur à droite (vue de face) près du mur et celui du Suprême Évangéliste A. A. BADA à gauche, un peu plus loin du mur.

Les deux fauteuils n'ayant pas les mêmes dimensions, la disposition sera la même que ceux de l'autel intérieur du Siège Suprême à Porto Novo.

179. A condition de respecter strictement les normes spécifiques ci-dessus, une certaine variété dans l'architecture et la structure des paroisses est autorisée.

DE LA PROPRIÉTÉ DE L'ÉGLISE

180. Tout bien de l'Église dans une paroisse tel que les terrains, l'argent, les instruments de musique, tout matériel et matériaux et instruments utilisés pour glorifier l'Éternel Dieu n'appartient ni à un individu, ni à un groupe de personnes ; de même il est hors de question que ce patrimoine fasse l'objet de prêt ou de partage entre des personnes ou une famille particulière.

En rapport avec cela, il est souligné ici même que tous les biens de l'Église doivent être enregistrés et conservés au nom de l'Église du Christianisme Céleste.

181. Un bien acquis pour un usage spécifique de l'Église ou de la paroisse, doit être réservé uniquement pour cette fin.

Toute paroisse qui pour une raison ou pour une autre, se trouve fermée doit remettre tous ses biens ou son patrimoine au Diocèse ou au Siège International.

Toute Personne ou paroisse qui bafouera ces règles et ces dispositions en bradant ou en partageant les biens de l'Église ou de la paroisse, sera passible de poursuites judiciaires.

DE LA PART PASTORALE

182. La part Pastorale est le dividende du 1/3 (tiers) de toutes les quêtes et cotisations des paroisses, dues au Pasteur, au Suprême Évangéliste, aux Supérieurs Évangélistes, aux Seniors Évangélistes, aux Évangélistes et aux Assistants Évangélistes et à tous les devanciers consacrés et œuvrant à plein temps pour l'Église et la paroisse.

Ces dividendes ou prébendes dont les montants ne sont pas fixés, ne sont ou ne constituent pas un salaire en tant que tel mais plutôt des parts des collectes paroissiales de chaque mois (un tiers de ces collectes) ; cf : MALACHIE 3 :8-12 ; NOMBRES 18 :8-26 ; 1 CORINTHIENS 9 :13-14 / 16 :1-3.

DE L'INTERPRÉTATION DE LA CONSTITUTION

183. Le Conseil Pastoral, sous l'autorité ultime du Pasteur, sera seul habilité à interpréter les normes doctrinales de l'Église et en toute matière concernant toute question relative à la Constitution, à la validité de toute disposition liée à cette constitution et de ces procédures réglementaires, y compris toutes règles, directives, résolutions et tous ordres accomplis sur cette base ; toujours sous réserve des dispositions de l'article 161.

DE LA PROCÉDURE D'AMENDEMENT DE LA CONSTITUTION

184. Le Pasteur, de son propre chef ou sur recommandation du Conseil Pastoral, peut amender ou annuler toute disposition de cette Constitution.

DE LA HIÉRARCHIE

DES GRADES HIÉRARCHIQUE ET DES SOUTANES

185. L'Église du Christianisme Céleste a une hiérarchie dans laquelle les différents grades se distinguent par les soutanes, les sangles et les surplis ou les apparats.

Les Chrétiens Célestes doivent se conformer strictement aux dispositions concernant l'ancienneté, les soutanes et les grades, conformément à la brochure de l'Église intitulée : "Ordre d'Ancienneté, de Promotion et d'Habillement par grade", ainsi que l'organigramme et les modèles de soutanes correspondantes.

186. Normalement, le grade hiérarchique le plus élevé de l'Église, auquel les Chrétiens Célestes peuvent être promus est celui de Vénérable Senior Leader, Vénérable Senior Woleader et Vénérable Senior Alagba.

Par conséquent, ceux qui auront atteint ces différents grades, ne devront pas s'attendre à une promotion automatique à des grades plus élevés à savoir Assistant Évangéliste et au delà, même s'ils sont des devanciers consacrés à l'Église et œuvrant à plein temps dans les paroisses.

187. Lorsqu'il y a carence de devanciers dans les grades les plus élevés tel celui d'Assistant Évangéliste et au delà ; une sélection à partir des Vénérables Seniors Leaders, Vénérables Seniors Woleaders et Vénérables Seniors Alagba sera faite, après avoir sérieusement étudié l'aptitude des candidats respectifs, par le Pasteur, assisté, si nécessaire, d'un Comité Spécial du Conseil Paroissial.

188. Le Pasteur en qui réside toute autorité dans l'Église, peut à sa seule discrétion, décider des nominations directes, à n'importe quel grade, y compris ceux d'Assistant Évangéliste, Évangéliste ou au delà.

189. Pour mieux le souligner, il est répété ici que les membres féminins ou les Chrétiennes Célestes, durant leur menstruation, ne sont pas autorisées à entrer dans l'enceinte de la

paroisse jusqu'après leurs 7 jours (sept jours) de sanctification biens comptés, après lesquels elles iront prendre leur bain de sanctification à la paroisse, après la prière du Chargé paroissial ; et si la menstruation s'étend au delà de sept jours, deux jours biens comptés seront accordés après l'arrêt du flux, puis elles se sanctifieront le 3^{ième} jour à la paroisse, après la prière du Chargé Paroissial. Cf : LÉVITIQUE 15 :19 ; MATTHEIU 5 :17-19.

190. Dans l'Église du Christianisme Céleste, les femmes ne sont pas autorisées à prêcher, à être programmées pour les différentes lectures ni pour la lecture des annonces pendant les cultes. Par contre, n'étant pas autorisées à conduire des cultes, elles sont néanmoins autorisées à dire ou faire des prières quant on le leurs demande ; et de lire des passages bibliques cités par le Prédicateur.

191. Dans l'Église du Christianisme Céleste, les femmes ne peuvent en aucun cas donner la bénédiction pendant les cultes, ou diriger les hommes en prière ; ceci en accord avec l'injonction de Saint Paul : GENÈSE 3 :16 ; 1 CORINTHIENS 14 :34-35 .

192. Mais à l'extérieur de l'Église ou de la Paroisse, parmi les assemblées de femmes et dans les Évangélisations en plein air, les femmes peuvent accomplir les fonctions spirituelles de prédication.

193. Après l'accouchement, les femmes ne sont pas admises dans l'enceinte de l'Église ou de la paroisse, pour une durée de quarante et un jour.

Après les quarante et un jours et après la sanctification, les femmes pourront enfin se rendre à la paroisse pour une action de grâce à l'Eternel Dieu.

194. Après leurs sept jours d'impureté, au huitième jour, les femmes se rendront à la paroisse, pour une sanctification selon la manière prescrite avant d'entrer dans une paroisse. La sanctification à cet égard, se déroulera comme suit :

Les femmes concernées iront à l'Église ou à la paroisse avec un sceau d'eau, une bougie, une éponge de bain et une savonnette. Elle se mettra à genoux, à l'entrée Ouest de la paroisse, faisant ainsi face à l'autel, devant le Représentant Pastoral ou le Chargé Paroissial assermenté, déchaussé et accrédité par le Pasteur ou ceux qu'il aura désigné et tiendra devant elle, sa bougie allumée par le Représentant Pastoral ou le Chargé Paroissial assermenté, déchaussé et accrédité par le Pasteur ou celui qu'il aura désigné, son seau d'eau, l'éponge de bain et le savon. Après avoir chanté les cantiques appropriés, il fera une prière de rémission de péchés et de sanctification. Après la prière, il mettra la bougie dans l'eau et elles iront prendre leur bain (toute seule) avec tout ce qu'elles auront apporté pour la circonstance. Après ce bain, elles seront désormais libres et aptes d'entrer dans le temple de l'Eternel Dieu des Armées ou la paroisse.

L'accomplissement de cette sanctification obligatoire, tant pour les hommes que pour les femmes, voir les nouveaux venus, leurs permettra d'entrer par l'une des portes de la paroisse où ils devront, à l'aide de leurs mains, s'asperger de l'eau bénite proche de la porte et faire le signe de croix avant d'entrer dans la paroisse.

DU MARIAGE

195. L'Église du Christianisme Céleste respecte les mariages célébrés en union sacrée conformément aux promesses échangées entre mari et femme, devant l'Éternel Dieu et devant son autel Saint.

196. Tous les mariages religieux célébrés dans d'autres Églises Chrétiennes sont reconnus par l'Église du Christianisme Céleste.

Tous les serments prononcés par ces mariages Chrétiens sont reconnus par l'Église du Christianisme Céleste comme inviolables parce que tout engagement devant l'Éternel Dieu doit être honoré ; cf : ECCLÉSIASTE 5 :4.

197. Tous les mariages célébrés dans l'Église du Christianisme Céleste seront en conformité avec l'acte de mariage sous lequel notre Église est brevetée.

DE L'ONCTION

198. L'onction est un acte spirituel dont la raison d'être remonte à la chute d'Adam.

Par suite de cette chute et la destruction ultérieure du monde par le déluge au temps de Noé, l'Éternel Dieu des Armées chercha à donner au peuple d'Israël et au monde, par Moïse, les dix Commandement réglemant la conduite humaine.

Pendant que Moïse était en train de communiquer avec l'Éternel Dieu pour recevoir les Commandements, Aaron pécha, en élevant des images taillées qu'il allait faire adorer au peuple. Quand Moïse vit cela, à son retour, il se fâcha, brisa les tables de la loi.

Mais il intercéda auprès de l'Éternel Dieu, en faveur d'Aaron.

L'Éternel Dieu dit alors que si le péché d'Aaron devait être effacé, lui Moïse, devait l'oindre avec de l'Huile. Ce que Moïse fit et Aaron devint ainsi le premier homme à être oint. Après son onction, il fut rebaptisé Lévi.

C'est ainsi que commença l'onction que tous les fils de Lévi suivirent.

De nouveau, lorsque le peuple d'Israël demanda un Roi comme les autres peuples, l'Éternel Dieu accéda à leur requête. Il choisit Saül pour eux et l'onction de Saül marqua son couronnement. Mais lorsque Saül désobéit à la parole de l'Éternel Dieu, exactement comme Adam l'avait fait, il perdit le soutien et l'appui de l'Éternel Dieu et suite à cela, la couronne ;

cf : 1 SAMUEL 15 :1-35.

L'Éternel Dieu choisit David et celui-ci fut oint Roi, en remplacement de Saül (1 SAMUEL 16 :11-13). De façon similaire, l'onction de Salomon mit un terme à la rivalité entre Adonijah et lui, pour la succession de David comme Roi. Tout compte fait, tous les Rois d'Israël furent oints pareillement.

A l'égard de notre Seigneur Jésus Christ, son caractère unique avait été prophétisé dans l'Ancien Testament (ESAÏE 7 :14-15) où il est mentionné comme "EMMANUEL" qui signifie "DIEU est avec nous". Ses deux noms Jésus Christ définissent deux aspects différents de lui.

Jésus signifie Sauveur tandis que Christ signifie "Le seul qui a été oint depuis le sein de sa mère" (LUC 1 :30-33 ; LUC 2 :11)

Ce fut le nom Christ qui inquiéta le plus le Roi Hérode qui pourtant avait été oint Roi, comme les autres, avant lui. Mais là où, pour le Roi Hérode, le bas blessait c'était le fait que la véritable définition du nom Christ était que "Ce nouveau né avait été oint avant même d'être conçu et avant de naître". (MATTHIEU 2 :1-5 et ESAÏE 9 :6).

C'est cet acte spirituel d'onction que l'Église du Christianisme Céleste a hérité glorieusement la grâce.

Après le baptême, l'onction est très importante dans l'Église du Christianisme Céleste.

Seul le Pasteur est habilité à oindre au nom de notre Seigneur Jésus Christ, en général, une fois par année, pendant la période de Noël et du Nouvel An.

DE LA SIGNIFICATION DE L'ONCTION

DANS L'ÉGLISE DU CHRISTIANISME CÉLESTE

199. Très tôt dans les débuts d'existence de l'Église du Christianisme Céleste, le Prophète Pasteur Fondateur fit une prière (qui fut agréée et exhaussée) que l'Eternel Dieu permette à quiconque serait oint par lui, d'être doté d'une portion du pouvoir du Saint Esprit) qui lui a été donné, afin de favoriser en son absence, le pouvoir et la gloire de l'Eternel Dieu des Armées (NOMBRES 11 :16-17.

Ceci se manifeste par le fait que chaque fois qu'une personne ointe adresse une prière à l'Eternel Dieu des Armées dans un but spécifique, le Saint Esprit, en reconnaissance du Sceau d'onction de celui qui adresse la prière, descende, au nom de notre Seigneur et Sauveur Jésus Christ, accomplir, grâce au Saint Esprit, la demande faite par l'oint et repartira ; cf NOMBRES 11 :24-25. Ceci est différent pour les messagers de l'Eternel Dieu des Armées comme Moïse, Elie, Élysée ou Prophète Pasteur Fondateur Samuel Bilehou Joseph Oschoffa en qui le Saint Esprit revêt un caractère permanent.

DES DISPOSITIONS EXCEPTIONNELLES DES MEMBRES DU CONSEIL D'ADMINISTRATION :

200. Les Membres du Conseil d'Administration sont au nombre de sept (7).

Quatre d'entre eux, mentionnée en dernier lieu à l'article 145 ci-dessus, ne sont pas des devancier consacrés, œuvrant à plein temps dans l'Église, pour une paroisse donnée. Par contre, ils sont élevés ou promus au grade d'Évangéliste consacrés ou assermentés depuis longtemps. Ils porteront sur eux, l'insigne de leur rang spécial de membre du Conseil

d'Administration. Ces quatre seront supérieurs à tous les Chrétiens Célestes qui ont été oints Assistant Évangéliste et/ou Évangéliste pendant la période d'onction 1979/1980, Cela signifie qu'en s'alignant pour rentrer dans la paroisse, en début de culte, ou pour la sortie, à la fin du culte, ces quatre membres du Conseil d'Administration s'aligneront derrière tous les Assistant Évangéliste et Évangéliste. Seul ceux qui ont été oints ou promus au grade de Senior Évangéliste pendant la période d'onction 1979 / 1980, s'aligneront derrière ces quatre membres du Conseil d'Administration./-

APPENDICE

LISTE DES PERSONNES RESSUSCITÉES D'ENTRE LES MORTS PAR NOTRE SEIGNEUR JÉSUS CHRIST A TRAVERS LE RÉVÉREND SAMUEL BILEHOU JOSEPH OSHCOFFA PROPHÈTE PASTEUR FONDATEUR DE L'ÉGLISE DU CHRISTIANISME CÉLESTE MONDIALE

EN RÉPUBLIQUE DU BENIN :

- 1- KUDIHO à Agonguè, via Porto Novo.
- 2- MAWUNYON EMMANUEL GUNTO à Porto Novo
- 3- ABRAHAM ZANUTE à Agonguè
- 4- TINAVIE (belle fille de Huasu Kuwakamu)
- 5- LA FILLE DE JOSEPH ZEVUNU à Ganvié
- 6- MOÏSE SURU AFOYAN de Zevu, District de Porto Novo
- 7- FILLE DE ANDRÉ YE à Shamwe, Toffin
- 8- JOSEPH AWHANGBE, Fils du Senior Leader Matte. G

AU NIGERIA :

- 1- HUNSU (garçon âgé de sept ans) à Makoko, Lagos
- 2- THERESA à Makoko, Lagos
- 3- OLUSOLA, à Makoko, Lagos
- 4- FILS DE OYEDEJI à Abeokuta ; aujourd'hui décédé
- 5- ALAGBA LADIPO à Yemetu, Ibadan ; plus tard Senior Leader.

La liste ci-dessus n'est pas exhaustive. Beaucoup plus de personnes continuent d'être ressuscitées d'entre les morts par notre Seigneur et Sauveur Jésus Christ, à travers le Prophète Pasteur Fondateur de l'Église du Christianisme Céleste Samuel Bilehou Joseph Oschoffa, depuis le dernier cité sur la liste.

Gloire soit rendue à l'Éternel Dieu des Armées au plus haut des cieux, Alléluia !

Constitution Traduite de 1991 à 1992 par:

Le Représentant Pastoral de l'Eglise du Christianisme Céleste au Gabon

Woleader NDZIENGUI MOUSSAVOU Abdon Rodrigue